Edition quotidienne

Quebec, Vendredi, 29 Mai 1891

11e annee No. 307

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

Un an........ 3 00
Huit mois........ 2 00
Six mois........ 1 50
Trois mois........ 1 00

L'abonnement est strictement payable d'avance

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an, au comptant, d'avance........ 1 75

Le Senat jan 2

L'ELECTEUR

JOURNAL DU MATIN

TARIFS DES ANNONCES

Première insertion........ 0 10
Autres insertions [illegible]........ 0 05
[illegible] par semaine........ 0 03
Deux fois par semaine........ 0 07
Avis de naissances, mariages et décès........ 0 25

[illegible]

Toutes lettres, etc. [illegible] à BELLEAU & CIE. [illegible] à ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction. BELLEAU & Cie., administrateurs. BUREAUX : Côte Lamontagne, Basse-Ville, Québec. ULRIC BARTHE, rédacteur.

L'ELECTEUR

QUEBEC, 29 MAI 1891

A OTTAWA

(Service spécial de l'ELECTEUR)

Ottawa, 27 mai.

La seconde séance du comité des privilèges et élections a été tout aussi importante que celle d'hier. La poursuite *a légèrement* modifié l'ordre de sa *procédure*, en faisant entendre M. Robert H. McGreevy et établissant par lui l'identité d'une vingtaine de lettres pleines de sens écrites par M. Thomas McGreevy à son frère, dont je vous envoie une traduction aussi correcte que possible.

Le public, en parcourant ces pièces, pourra juger par lui-même de la valeur de la défense des accusés, qui disent qu'ils ne connaissent absolument rien des fraudes qui ont été pratiquées, qu'ils sont l'objet d'une conspiration et que toutes les pièces à charge sont des documents forgés. Eh bien, voici une botte de lettres de M. McGreevy dans lesquelles il y a des passages tout à fait piquants, portant sa signature, écrites de sa main. Ces pièces sont devant le comité, et le texte en sera connu demain par tout le pays. On verra si ce sont des faux.

Toute la séance a été consacrée à cette intéressante opération. Comme les lettres produites ont un sens voilé, elles n'ont pas soulevé d'objection, excepté vers la fin de la séance. Il y avait un petit post-scriptum assez difficile à digérer. Les avocats de M. McGreevy ne voulaient pas entendre parler de le laisser passer; le président Girouard, qui reprenait le fauteuil ce matin, paraissait d'avis de se faire le juge de ce qui devait être admis ou rejeté; au contraire les libéraux revendiquaient hautement ce privilège pour les membres du comité. Finalement, on a mis les journalistes à la porte pour discuter à l'aise, à huit clos.

Mais les verroux ne sont pas à l'épreuve de la curiosité des reporters, pas plus qu'ils ne font la vertu de nos filles, comme disait Molière. On s'est mis à la chasse au post-scriptum, et voici le résultat de nos recherches :

"P. S.—Dont put any more french votes on the western division lists unless the rouges do so."

Traduction.—N'inscrivez plus de votes canadiens-français sur les listes de la division ouest, à moins que les rouges n'en mettent.

Voilà ce que M. McGreevy écrivait en 1886 à son frère, lors de la revision des listes. C'est un petit détail assez étranger à la cause, mais qui montre les affidés tories sous un nouveau jour.

Je conseille aux lecteurs de conserver précieusement la collection de lettres que je vous envoie. Il y a beaucoup de passages à souligner, dont le sens caché paraîtra plus tard, quand on rapprochera les dates et les pièces du procès. Le temps me manque aujourd'hui pour vous les indiquer, mais la suite de l'enquête démontrera la gravité de la preuve faite jusqu'ici.

Je vous signale particulièrement la lettre où M. McGreevy apprend à son frère que sir Hector était prêt à congédier l'ingénieur Bennett, qui ne convenait pas et à nommer quiconque lui serait désigné par les entrepreneurs. Dans une autre lettre, M. McGreevy informe son frère que l'ingénieur en chef Perley lui a appris que les soumissions pour le quai du Cap Tourmente avaient été ouvertes ce jour-là même, et lui en dévoilait tous les secrets. Celles où M. McGreevy parle de ses relations avec le chemin de fer de la Baie des Chaleurs sont aussi tout-à-fait intéressantes. Tout cela met à néant la théorie des pièces forgées et de l'innocence baptismale de sir Hector.

⁂

La droite a eu un moment d'inquiétude cet après-midi.

La chambre avait expédié à la vapeur une masse d'interpellations et de demandes de documents, pour en arriver à la reprise du débat sur la prohibition. Comme c'est un sujet qui fait peur aux tories, sir Hector a supplié M. Jamieson de ne pas insister, et celui-ci, en dépit des défis de l'opposition, a complaisamment consenti à ajourner à mercredi prochain.

⁂

M. Mousseau, l'excellent député de Soulanges, a fait son début cet après-midi par un plaidoyer très bien tourné en faveur de la construction d'un canal dans son comté, entreprise jusqu'ici chimérique avec laquelle les bleu font les élections depuis dix ans à Soulanges. Le chef de l'opposition et ses amis ont profité de l'occasion pour dénoncer le système corrompu des promesses d'élections.

Toute cette petite discussion s'est faite en français. Nos amis les Anglais ont éprouvé pendant une demi-heure l'inconvénient de ne savoir qu'une langue.

⁂

M. Carroll, le jeune député de Kamouraska, nous a quittés ce soir pour un congé bien permis. Il va se marier.

A cette occasion, plusieurs de ses collègues, MM. Laurier, Langelier, Rinfret, Guay, Choquette, Tarte, Brodeur, Delisle, Fauvel, Proulx, Mignault, Monette, Mousseau, Devlin, Legris, Leduc, Vaillancourt, Simard, Frémont, Savard, lui ont fait une petite surprise. Ils lui ont présenté de riches cadeaux, une canne en chêne à pommeau d'or, et un service à déjeûner en argent, ce qui a fait dire plaisamment au jeune député qu'on l'avait beaucoup trompé en lui disant que la politique appauvrit, puisqu'on lui met de l'argent sur sa table et de l'or dans la main.

L'honorable M. Laurier [illegible] cabinet duquel cette scène intime [illegible] a accompagné la p[illegible] charmante allocution, [illegible] par un souhait délicat, en rappelant ce mot d'un économiste, que celui qui fait pousser un brin d'herbe est un homme utile à la patrie. Tous les amis de M. Carroll lui ont souhaité, avec M. Laurier, d'en faire pousser un grand nombre.

⁂

La cour suprême a entendu aujourd'hui les plaidoiries dans la cause des écoles du Manitoba.

L'hon. S. H. Blake a pris la défense de la minorité et prouvé au-delà de toute évidence l'inconstitutionnalité de la loi. Le procureur général Martin, appuyé de M. Gonnully, a défendu son œuvre. Mais l'impression générale est qu'il n'a pas réussi à convaincre le tribunal et que la loi va être cassée. Le juge Henry a, à deux ou trois reprises, posé des objections que l'avocat manitobain n'a pu refuter. Il paraît certain que la loi va être déclarée *ultra vires* à l'unanimité du tribunal.

⁂

La rumeur dont je vous ai fait part ces jours-ci, au sujet du rappel de sir Charles Tupper, se confirme. Il est question d'un câblegramme envoyé à sir Charles pour lui faire part de la maladie de sir John et de la gravité de la situation, et pour lui faire comprendre qu'il faut à tout prix qu'il quitte de nouveau son poste pour venir sauver le parti.

⁂

M. Bourbonnais, M. P. P., a été hier l'objet d'une grande manifestation d'estime et de sympathie de la part de ses électeurs. Plus de mille personnes se sont réunies sous les verts bosquets de Côteau Landing, pour lui rendre hommage. Cette fête champêtre a été charmante. On y était venu de toutes les parties du comté. M. Bourbonnais a reçu de riches cadeaux de ses amis de Montréal et de ses électeurs reconnaissants. Si jamais député a mérité pareil honneur, c'est bien le jeune député de Soulanges. Jamais ce comté n'a été mieux traité que depuis qu'il est représenté par ce député. Grâce à la sage munificence du gouvernement Mercier, un superbe pont en fer y a été construit, des routes ont été percées, macadamisées. En un mot, M. Bourbonnais est un représentant précieux pour cette circonscription. Aussi y est-il plus populaire que jamais, comme le prouve la belle démonstration d'hier.

⁂

J'ai le chagrin de vous apprendre que le fils d'un ancien citoyen de Québec, M. Ernest Bélanger, ingénieur civil, a été hier victime d'un accident déplorable.

En sautant en bas d'un train en mouvement qu'il avait pris par erreur, il a fait un faux pas et son pied gauche s'est trouvé engagé sur le rail. Avant qu'il ait pu se dégager, une roue lui a écrasé le pied. Il a été transporté chez son père, qui réside à Ottawa. Ce soir, on craint que l'amputation soit nécessaire.

⁂

Madame Lacoste, l'épouse de l'Orateur du Sénat, est arrivée en ville hier. Elle recevra demain dans les salons du Sénat et tous les jeudi suivants pendant la session.

⁂

M. James Adamson, sous-greffier du Sénat, est mort hier soir, après une longue maladie.

⁂

Hier au Sénat les nouveaux membres, MM. Snowball et Macdonald, ont pris leurs sièges, et celui de M. Alexander a été déclaré vacant.

ACTUALITES

Pronostic météorologique pour les prochaines vingt-quatre heures.

Observatoire de Toronto,
28 mai, minuit.

Bas Saint-Laurent et Golfe.—Vents légers ; beau temps ; peu de changement dans la température.

Nos lecteurs devront nous tenir compte de nos efforts pour les renseigner promptement sur ce qui se passe à Ottawa.

Tout ce que nous publions aujourd'hui, comme venant de la Capitale, correspondance parlementaire, rapport de l'enquête *McGreevy-Langevin*, procès verbal de la dernière séance des Communes,—que nous sommes obligés de retarder à demain à cause de l'encombrement des matières, et dont la correspondance *A Ottawa* nous donne d'ailleurs un aperçu— nous a été transmis par le télégraphe et forment plusieurs mille mots.

Une médaille militaire a été perdue dimanche à la parade du 9ièm Voltigeurs. Prière à celui qui la trouvera de vouloir bien la rapporter à l'*Electeur*.

Le correspondant du *Mail* à Ottawa corrobore en tous points les nouvelles données par notre correspondant au sujet de la maladie de sir John et du malaise qui règne dans les cercles torys.

Voici ce que nous détachons de la correspondance d'Ottawa au *Mail* :

"Sir John Macdonald n'a pu assister à la séance aujourd'hui et la rumeur circule qu'il n'est pas du tout bien. Ses amis le conjurent de ne pas s'occuper des affaires publiques pendant cette session, et de se rendre aussi promptement que possible à sa villa d'été à la Rivière-du-Loup, où l'air vivifiant de la mer lui ramenera sans doute la santé. Si sir John suit ces conseils et s'éloigne momentanément des soucis et des tracas de la politique, l'autre sir John deviendra probablement le *leader* de la chambre. Dans les circonstances ordinaires, c'est à sir Hector qu'appartiendrait le poste de premier ministre temporaire; mais sa position présente est quelque peu exceptionnelle, et un grand nombre de conservateurs sont d'avis qu'il doit s'effacer jusqu'à ce qu'il soit exonéré. Sir John Thompson s'est avancé jusqu'aux premières banquettes ce soir et a participé à la direction de la chambre. Il est rumeur que sir Charles Tupper a été rappelé, mais elle n'est pas confirmée."

A l'élection municipale pour le quartier Jacques-Cartier qui a eu lieu mercredi dernier, M. A. Déchêne, de la maison Déchêne et Gingras, chapeliers et marchands de fourrures de St-Roch, a été élu par 51 voix de majorité.

Comme on le sait, cette élection a été faite pour remplir la vacance créée par la mort du regretté M. J. P. Rhéaume.

On est à organiser pour le commencement du mois prochain, une représentation qui sera donnée à l'Académie de Musique.

La recette sera destinée à compléter la souscription au monument *Short-Wallick*. Cette représentation sera dans le même genre que celle organisée dernièrement par le 8me bataillon.

Notre correspondant de Montréal a raconté l'autre jour que notre confrère de la *Patrie*, M. Beaugrand, avait été assailli sur la rue par un nommé Prieur. Nous publions dans une autre colonne le récit que M. Beaugrand fait sous sa signature de cet incident désagréable.

Nos amis de l'opposition à Ottawa ont fait un joli cadeau au jeune député de Kamouraska, M. Carroll, à l'occasion de son mariage fixé à lundi prochain.

L'honorable A. Boyer est de retour d'Europe.

M. James King, marchand de bois, est attendu d'Europe le 15 juin.

Le *Globe* a publié mercredi matin un article formidable contre sir Hector Langevin.

L'honorable Frs Langelier, M.P., partira dimanche pour Ottawa.

L'honorable M. Robidoux, qui, sur les conseils de ses médecins, devait partir demain pour l'Europe, a dû ajourner son départ à cause d'affaires officielles des plus pressantes. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé de M. Robidoux s'est beaucoup améliorée.

Parmi les personnes invitées au diner donné à l'occasion de la fête de la reine par l'honorable M. Garneau, premier-ministre, et qui n'ont pu s'y rendre, se trouvaient monseigneur Marois, vicaire général, monseigneur Pâquet, recteur de l'université Laval, M. l'abbé Rouleau, principal de l'Ecole Normale, l'honorable juge Tessier, l'honorable juge Bossé, l'honorable juge Larue, l'honorable J. E. Robidoux, procureur général, et l'honorable Charles Langelier, secrétaire de la province.

Le diner annuel de la Presse aura lieu à l'hôtel Russell, Ottawa, demain soir.

Il y aura séance du conseil de ville ce soir.

L'honorable juge Church est maintenant assez rétabli pour pouvoir présider la Cour Criminelle à Montréal le premier juin prochain.

L'honorable juge Gill, de Montréal, est descendu à Gaspé où il tiendra le prochain terme de la cour en l'absence du juge Billy.

Jugement a été rendu dans l'affaire Parnell-O'Shea. M. O'Shea a obtenu un divorce contre sa femme.

Pendant 48 heures, il est tombé une pluie incessante dans le Nebraska et le sud du Dakota. La récolte a très belle apparence.

M. Sydney Fisher, ex-M. P. de Knowlton, est en cette ville.

Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé Beaudoin, vicaire à la Basilique, est sérieusement malade depuis quelques jours. Il est en ce moment chez son beau-frère M. le notaire Lemieux, rue du Palais.

Hier matin, M. l'abbé avait pris un peu de mieux.

OBSEQUES DE MADAME LANGELIER

Le cortège funèbre qui a accompagné jusqu'à sa dernière demeure la dépouille mortelle de la regrettée madame Langelier est le plus nombreux et le plus imposant, de l'aveu de tous, qui se soit vu à Québec depuis les funérailles du lieutenant-gouverneur Caron.

La ville de Québec toute entière sans aucune exception y était représentée. On a vu défiler des membres de toutes les classes sociales de notre ville, depuis les plus hauts dignitaires de l'autorité civile jusqu'aux plus humbles orphelins. Ces funérailles sont un témoignage universel de sympathie à l'égard de l'honorable M. Langelier ; elles sont la preuve la plus concluante de son extrême popularité à Québec et démontrent que s'il est combattu avec tant de vigueur et d'acharnement par ses adversaires politiques, c'est qu'il est un des champions les plus redoutables de la cause à la laquelle il a consacré sa vie, mais que malgré cela, à cause de cela, tous, adversaires comme amis, ont pour lui la plus haute estime et la plus vive sympathie.

Le cortège funèbre a quitté la résidence de l'honorable M. Langelier, à 9 h. 45 précises mercredi matin. En avant du char funèbre marchaient deux par deux une centaine de petits orphelins des révérendes sœurs de la Charité, portant les nombreuses et magnifiques offrandes de fleures déposées sur la tombe de leur bienfaitrice. En arrière des orphelins marchaient une délégation de révérendes sœur, parmis lesquelles on remarquaient la révérende sœur supérieure, la révérende sœur Saint Vincent et la révérende sœur Saint Alphonse, compagnes de classe de madame Langelier.

Voici la liste des offrandes envoyées :

Les orphelins et orphelines des Révérendes sœurs de la Charité, 1000 messes, 300 communions, 800 chapelets, 600 fois six *Pater*.

La famille N. Lemieux, 40 messes.

M. et Mme V. Lemieux, 8 messes.

M. et Mme Félix Lemieux, 20 messes.

Mlle A. Bigaouette, 4 messes.

M. et Mme L. Stafford, 20 messes.

M. et Mme Montambault, 20 messes.

M. et Mme Fortunat Gauvreau, 4 messes.

Offrande de messes de la famille Edge.

M. et Mme B. Verret, 25 messes.

M. et Mme Rémillard, 6 messes.

M. et Mme J. G. Carrier, 2 messes.

Mlle Giguère, 4 messes.

Les employés de la Cour de Circuit, 16 messes.

Mlle Caroline Desrosiers, 16 messes.

M. et Mme Pamphile Legaré, une couronne en cire.

M. et Mme Chs Langelier, un coussin en fleurs naturelles.

M. et Mme J. C. Langelier, une étoile en fleurs naturelles.

M. Gustave Langelier, un bouquet en fleur naturelles.

Mlle Julie-Marie Langelier, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme Archange Racine, un bouquet spirituel.

M. et Mme R. Terreau, un bouquet spirituel.

Dr et Mme Philéas Deblois, un ancre en cire.

M. et Mme H. Marcoux, un bouquet en fleurs naturelles.

M. P. Gendron, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme Gregory, une couronne en fleurs naturelles.

M. et Mme P. Malouin, une couronne en cire.

Mme Carrier et M. Achille Carrier, un bouquet en fleurs naturelles.

Les étudiants en droits de l'Université Laval, une croix en fleurs naturelles.

Mme Shehyn, une étoile en fleurs naturelles.

M. et Mme Jos. Allaire, une croix de fleurs naturelles.

M. et Mme Geo. Duhamel, une cousin de fleurs artificielles.

M. et Mme Frs Parent, une croix de fleurs naturelles.

M. J. A. Mercier, une couronne de fleurs.

M. J. E. Robidoux, une croix en fleurs.

M. et Mme Jos Dugal une harpe en cire.

M. et Mme L. Bilodeau et Mme J. Langelier, un ancre en cire.

M. et Mme Honoré Mercier, une colonne en fleurs naturelles.

M. et Mme P. DeCazes, une étoile en fleurs naturelles.

M. et Mme E. Pacaud, une couronne en fleurs naturelles.

M. et Mme Delagrave, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme Dr Simard, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme Aurélien Dion, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme Alf. Gauvreau, une croix en cire.

M. et Mme Dumaine, une couronne en cire.

M. et Mme Briand, une lyre en cire.

M. Ludovic Brunet, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme Berlinguet une croix en fleurs naturelles.

M. Marc Lessard, une croix en cire.

M. et Mme Flavien Gauvreau, un ancre en cire.

Mme Caroleau, une couronne en fleurs artificielles.

M. et Mme Thos. Lemieux, un coussin en fleurs artificielles.

Les employés de la cour de circuit, un bouquet en fleurs naturelles.

M. Jules Bélanger, un bouquet en fleurs naturelles.

La famille Arthur Dion, une couronne en fleurs naturelles.

Dr et Mme Léonidas LaRue, un bouquet en fleurs naturelles.

Le juge et Mme Caron, un bouquet en fleurs naturelles.

Mme J. P. Rhéaume, une croix en cire.

La famille DeGuise, un bouquet en fleurs naturelles.

M. Wm Chaussegros de Léry, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme L. P. Sirois, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme Dion, un bouquet en fleurs naturelles.

Mme Théophile Hamel, un ancre en cire.

M. et Mme A. Tourangeau, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme L. J. Cannon, un bouquet en fleurs naturelles.

M. et Mme Ledroit, un bouquet spirituel.

La famille Dorion, un bouquet en fleurs naturelle.

M et Mme H. Garneau, 20 messes.

M. et Mme J. E. Martineau, un bouquet spirituel.

Mme Chs. Terreau, un bouquet spirituel.

Le juge et Mme Henri Taschereau, une couronne en fleurs naturelles.

M. et Mme Ed. Taschereau, une couronne en fleurs naturelles.

Le notaire Geo. Larue, une étoile en fleurs naturelles.

M. et Mme Naz. Turcot, une étoile en fleurs naturelles.

Le juge et Mme Murray, un bouquet en fleurs naturelles.

M. Templé, un ancre en fleurs naturelles.

M. Tourigny, une couronne en fleurs artificielles.

M. Enry, un bouquet de roses.

A part les fleurs que portaient les petits orphelins, le char funèbre en était rempli.

Après le corps marchaient l'honorable F. Langelier, accompagnée de M. l'abbé Adolphe Legaré, curé de Beauport, M. l'abbé Victor Legaré, curé de Saint-Jean Jean Chrysostôme, l'honorable Charles Langelier, secrétaire de la province, M. Chysostôme Langelier, régistraire provincial, M. Pamphile Legaré, inspecteur de la caisse d'économie Notre-Dame, M. N. Lemieux, ancien négociant, M. Gustave Langelier, les quatre fils de M. N. Lemieux, M. L. Stafford, le Dr DeBlois, M. Louis Côté, manufacturier de St-Hyacinthe, l'honorable G. Bresse, Frande Houde, de St-Liboire, C. E. M. Martel, Eugène Martel, Joseph Dugal, C. Dugal, Napoléon Langelier, Arthur Vachon, D. J. Montambault, C. R., J. E. Bigaouette, Arthur Legaré, W. E. Edge, Auguste Edge, Philippe Edge, Gaspard Boisseau, Elzéar Pelletier, Victor Pelletier, A. Dessane, A. Brosnan, Dr A. Gauvreau, Louis Labrecque, de Lambton, Alphonse Boivin, de Saint-Hyacinthe, Napoléon Bigaouette.

Suivait un immense concours de tout ce que Québec compte de notabilités. Voici une liste de quelques-unes des personnes que nous avons remarquées :

M. De Labroquerie Taché, représentant Son Honneur le lieutenant-gouverneur Anger ; l'honorable C. A. P. Pelletier, C. M. G., sénateur et membre du Conseil privé du Canada ; les honorables juges Tessier, Casault, Henri T. Taschereau, de Montréal, M. A. Plamondon, d'Arthabaskaville, Routhier, Caron, Pelletier, Larue, Chauveau, Murray et autres membres de la magistrature.

L'honorable P. Garneau, premier ministre intérimaire et commissaire des Travaux publics, l'honorable D. A. Ross, président du Conseil exécutif, l'honorable Geo. Duhamel, commissaire des Travaux publics, l'honorable Henry Starnes, président du Conseil législatif, l'honorable M. Sylvestre, conseiller législatif, l'honorable J. Blanchet, M. P. P., chef de l'opposition, MM. F. X. Lemieux, M. P. P., Jules Tessier, M. P. P., G. M. Déchène, M. P. P., A. F. Carrier, M. P. P., A. Turgeon, M. P. P., L. F. Pinault, M. P. P., A. Rocheleau, M. P. P., C. E. Pouliot, M. P. P., Dr Rinfret, M. P. P., Parent, M. P. P., l'honorable L. P. Pelletier, M. P. P., Murphy, M. P. P., J. A. Lavergne, M. P., et plusieurs autres membres de la Législature.

Le corps universitaire de Laval représenté par Mgr. Benjamin Pâquet. recteur et doyen de la faculté de Théologie : M. Ls. Adolphe Pâquet, secrétaire, et MM. les abbés Louis Pâquet, et P. Roussel, de la même faculté. Faculté de droit : l'hon juge Tessier, doyen, M. Alphonse Pouliot, secrétaire, l'hon juge Casault, l'hon. E. J. Flynn, l'hon. juge Routhier. M. T. C. Casgrain. Faculté de médecine, doyen Dr C. E. Lemieux ; secrétaire, Dr A. Vallée ; professeurs, Dr L. J. A. Simard, Charles Verge, L. Catellier, M. J. Ahern, E. Turcot, J. F. X. Lavoix, A. C. Hamel, Albert Marois, Arthur Deblois, S. Grondin. Faculté des Arts : doyen, Mgr. T. E. Hamel ; secrétaire, M. l'abbé O. Mathieur. Ainsi que les professeurs de cette faculté. Les étudiants suivaient aussi en grand nombre.

Le service civil de la province représenté par M. EE. Taché, sous-commissaire des Terres de la couronne, S. Lesage, sous-commissaire des Travaux publics, Joseph Boivin, sous-secrétaire de la province, L. J. Cannon, assistant-procureur-général, Louis Delorme, greffier de l'Assemblée législative, Brosnan, percepteur du revenu, Moreau, directeur des chemins de fer, C. Lindsay, chef traducteur anglais, Legendre, du Conseil législatif, Ledieu, chef traducteur français, MM. J. Burroughs, L. J. C. Fiset et A. Campbell, protonotaires de la cour supérieure, G. Macquet, directeur du service des ponts métalliques, Joseph Dumont, et presque tous les fonctionnaires publics résidant à Québec.

Le Conseil de ville en corps, représenté par l'échevin Kirouac, pro-maire et MM. les échevins et conseillers Hearn, J. B. E. Letellier, Robitaille, F. Delille, B. Leonard, M. Miller, P. Béland, J. Kaine, W. McWilliam, P. Gagnon, F. Gourdeau, G. W. Jolicœur, N. Rinecurt, S. Bussière, E. Vincent, E. T. D. Chambers, C. P. Angers, O. Jacques, J. H. Gignac, L. Drolet, L. Moisan, A. Barbeau et autres.

Les fonctionnaires de la corporation, entre autres MM. H. J. J. B. Chouinard, greffier, C. Baillargé, ingénieur, W. D. Baillargé, assistant-ingénieur, Jos. Allaire, N. P., E. A. Déry, recorder, M. Dorval, chef de la brigade du feu, lieutenant-colonel Vohl, chef de police, etc., etc.

R. Turner, T. Ledroit, N. Turcotte, C. Champion, Joly de Lotbinière, Gaspard Lemoine, E. Pacaud, Louis Bilodeau, E. B. Garneau, J. G. Garneau, A. Van Felson, P. Vallière, P. B. Casgrain, chevalier Vincelette, J. A. Langlois, C. B. Langlois, P. B. Dumoulin, J. H. Patry, H. A. Dauphin, J. B. Laliberté, Eloi Picard, Ovide Picard, Jos. Gauthier, J. E. Martineau, James Dunbar, C. R., Edwin A. Jones, R. Bradley, P. Gingras, Théo. Hamel, Gustave Hamel, Perrault Casgrain, Elz. Fiset, N. Olivier, A. Corriveau, P. Corriveau, Dr Belleau, S. Grondin, N. Levasseur, Dr Léonidas Larue, Dr Watters, George Larue, Achille Larue, lieutenant-colonel Duchesnay, lieutenant-colonel Forsyth, J. U. Gregory, l'honorable I. Thibaudeau, L. Brunet, Rodolphe Roy, Edouard Dorion, Edouard Taschereau, W. S. Desbarats, E. Pemberton, lieutenant-colonel Taschereau, Edmond Taschereau, Dr Jules Paradis, Emile Jacot, Timoléon Beaulieu, ex-maire de Lévis, Auguste Carrier, Albert Malouin, Jacques Malouin, C. R., J. E. Bédard, W. E. Méthot, J. A. Couture, M. le chevalier Robitaille, P. I. Bazin, Frs. Rinfret, A. Lemay, Jos. Martin, E. Paré, L. D. Morin, Dr Morin, Dr Bolduc, J. E. Bolduc, Plamondon, M. A. Hearn, John O'Farrel, J. B. Pariseau, F. X. Gosselin, E. Beaudet, C. Duquet, Aurelien Dion, J. B. Hébert, Alfred Martineau, François Parent, Roger LaRue, E. X. Berlinguet, L. N. Carrier, Ernest Pagé, Alexandre LaRue, Félix LaRue, Adolphe Tourangeau, Jules Bélanger, Ulric Tessier, George Tessier, Geo. White, Eugène Drolet, Jos. Drolet, Henri Hamel, l'honorable Ed. Remillard, Chs. Trudel, Edouard Trudel, Elzéar Charest, Ernest Gagnon, Thomas Chapais, de S. Bratin, E. Mailloux, C. Guilbault, Chs Deguise, C. E. Lebel, Pamphile Lemay, Errol Bouchette, Dr Delagrave, T. Olivier, Henri Delagrave, lt.-col. Evanturel, Eudore Evanturel, lieutenant-colonel Roy, Frank Pennée, Léonce Stein, Mathias Chouinard, Blaise Letellier, J. S. Dunbar, Aimé Talbot, H. J. Pratten, J. E. Prince, Jules Lemoine, Gaspard Lemoine, N. Rioux, Jos. Turcotte, Arthur Turcotte, Adjutor Turcotte, J. Rochette, Geo. Tanguay, James Lloyd, H. Marcoux, St-George Legendre, Joseph Archer senior, Joseph Archer junior ; Charles Archer, S. S. Hatt, A. Painchaud, Barthelemy Verret, Dr LaRue, de Beauport, A. Fontaine, J. F. Belleau, S. Marcotte, S. Peters, Gustave Gagnon, F. Carbray, consul du Portugal, Charles Pitl, consul d'Allemagne, le révérend M. Rexford, le docteur Harper, inspecteur des écoles protestantes, A. Woods, F. X. Bernard, T. W. S. Dunn, le docteur H. Blanchet, Henri Blanchet, C. Chaloult, avocat de Kamouraska, Oct. Lemieux, Philippe Malouin, Paul Smith, le docteur Matte, J. M. Tardivel, Ed. Bégin, Ludovic Brunet, T. Dubé, Louis Tessier, Paul Cousin, E. Roumilhac, Oscar Evanturel, R. E. Dion, P. Mackay, Victor Châteauvert, L. F. Burroughs.

J. A. Charlebois, Ed. Foley, Emile Tanguay, Gustave Ouimet, C. E. Lemieux, Eugène Grondin, R. E. Dion, T. Gauvreau, Ernest Myrand, P. J. Côté, T. Béland, Gust. de Léry, Peter Johnston, Frs Laroche, L. D. Vézina, Jos. Darveau, Jos. Beauchamp, O. Prendergast, Jos. Laberge, Aug. Laberge, H. C. Austin, H. Marcoux, J. McCone, A. Gaboury, A. Raymond, Chs. T. Côté, N. Malenfant, Jos. Amyot, J. Charleson, L. P. Déry, Jos. Martin, T. J. Molony, O. Deschamps, Gust. Evanturel, T. A. Trudelle, Nap. Lavoie, Tom. Lemoine, R. Audette, Adjutor Demers, Nap. Bernier, Lévis, A. Pruneau, Gaspard Rochette, Désiré Guay, Arthur Drolet, le docteur Laurin, William Chapman, Cléophas Rochette, Ign. Aubert, Eric Dorion, J. D. Marcoux, le docteur Bolduc, Beauport, Etienne Bois, W. Fortier, Alphonse Boissonnault, Aug. Girardin, et un très grand nombre d'autres dont les noms nous échappent.

Soixante-un équipages et voitures suivaient en arrière des piétons.

Cet imposant cortège s'est mis lentement en marche et s'est rendu jusqu'à la basilique en passant par la Grande Allé, la rue Saint-Louis, la Place d'Armes, les rues Dauphine et Buade jusqu'à la basilique. Sur tout le parcours une foule considérable était réunie et l'on se découvrait avec respect au passage du char funèbre. Sur plusieurs édifices et notamment sur l'Hôtel-de-Ville des pavillons flottaient en berne. Devant l'Hôtel-de-Ville, la brigade du feu et la police faisait haie sur le passage du cortège. Les élèves de l'Ecole Normale étaient rangés devant leur établissement.

La basilique, entièrement tendue de draperies de deuil, offrait un coup d'œil imposant ; l'église était bondée. Au chœur l'on remarquait Son Eminence le cardinal Taschereau, assisté des révérends MM. Audet, chapelain du couvent de Sillery, et Lessard, curé de St-Romuald. Parmi les autres membres du clergé présents nous avons remarqué : Mgr Marquis, Mgr Marois, Mgr Guay, Mgr Gagnon, les abbés Ed. Roy, Jos. Guimont. A. H. Vaillancourt, P. O'Leary, Garon, T. Roberge, T. G. Rouleau, principal de l'Ecole Normale, A. Caron, F. X. Plamondon, curé de l'église St-Jean Baptiste, Godbout, chapelain des Sœurs Grises, Beaulieu, de Lévis, Maguire, chapelain du couvent de Bellevue, J. Pelletier, O. M. I., St-Sauveur.

M. l'abbé Faguy a fait la levée du corps. Le service a été chanté par monseigneur Têtu, du palais cardinalice, assisté de MM. les abbés A. Rousseau, chapelain de l'asile de Beauport, et Trépanier, vicaire de Beauport, comme diacre et sous diacre. Mgr Têtu a chanté le libera.

Le chœur, sous la présidence de M. Gustave Gagnon, maître de chapelle, et sous la direction de M. Eph. Dugal, a chanté la messe des morts harmonisée. Voici le programme :

Misereremini de Minné........
Mlle Robitaille
Offertoire—*Lachrymosa* de Wit........
Le chœur
Jesu Salvator mundi, plein chant........
M. Lamontagne
Libera........ Le chœur

Après le service, le cortège s'est de nouveau mis en marche et s'est rendu jusqu'au cimetière Saint-Charles où l'inhumation a eu lieu dans le lot de la famille. Voici les noms de ceux qui ont signé le registre :

C. A. P. Pelletier, Jules Tessier, Amédée Robitaille, Ernest Pacaud, L. J. A. Simard, F. G. Miville Déchêne, David A. Ross, Alph. Pouliot, Adélard Turgeon, Dr L. Larue, C. E. Pouliot, Ad. Tourangeau, L. J. Cannon, Achille Larue, Alexandre Larue, Aurélien Dion, P. B. Dumoulin, George Larue, N. P., F. X. Berlinguet, L. N. Carrier, L. C. Ernest Pagé, J. B. Laliberté, E. Jacot.

UN JOLI MARIAGE

Le capitaine Heward de l'école de cavalerie, épouse mademoiselle Meredith, fille de sir Wm. Meredith

Une foule considérable était réunie avant-hier matin à la cathédrale anglicane de cette ville pour assister à l'un des plus jolis mariages qui aient jamais eu lieu dans cet édifice historique. Les partis étaient le capitaine E. H. Heward de l'école royale de cavalerie, et mademoiselle Louisa Meredith, fille de sir William Meredith, L. L. D., ex-juge en chef de la Cour Supérieure. La cérémonie était fixée pour onze heures, mais longtemps avant cette heure l'élite de la société de Québec encombrait l'église qui était admirablement ornée de fleurs et de feuillage.

Les invités étaient nombreux et comprenaient le parents des deux côtés, les frères d'armes du marié et les amies intimes de la mariée. Mentionnons :

Sir William et Lady Mederith, M. et Mme E. G. Mederith, M. et Mme G. H. Thomson, lieut.-col. Duchesnay, D. A. A., et Mme Duchesnay, lieut.-col. Turnbull, et Mme Turnbull, et Mlle M. Rowand, lieut.-col. Montizambert et Mme Montizambert, chirurgien major Sewell et Mme Sewell, Major Wilson, lieut.-col. Power et Mme Power, commissaire général Irvine, Cap et Mme Rutherford, honorable H. G. Joly de Lotbinière et Mme Joly, honorable Geo. Irvine et mademoiselle Irvine, le lord évêque de Québec et madame Williams, honorable juge et madame Casault, honorable juge et Mme Caron, M. et Mme E. A. Bishop, le doyen du chapitre de Québec, M. et Mme Young, mesdemoiselles Bossé, Thibaudeau, McGreevy et Lemoine, et MM. H. Abbott, C. R., Montréal ; J. B. Allan, avocat, Harcourt Smith, W. A. Ashe, et W. H. et Fred. Meredith.

La beauté du coup d'œil était naturellement augmenté par les brillants uniformes des militaires et les riches toilettes des dames. Les troupiers de l'école de cavalerie faisait haie aux approches de l'église et dans la nef jusqu'au chœur.

M. E. A. Bishop présidait à l'orgue avec son talent ordinaire, et à l'entrée des fiancés a joué la *Marche aux flambeaux* de Scotson Clark. La mariée a fait son entrée au bras de son père. Elle portait une magnifique robe de fabrique anglaise, satin ivoire, avec voile et couronne de fleurs d'oranger. Il n'y avait pas de filles d'honneur, mais la mariée était accompagnée de ses deux petites nièces, Constance Thomson et Isabel Meredith. Le capitaine Heward, portant l'élégant uniforme de capitaine de hussard, avait pour témoin le capitaine Sheppard.

Le mariage a été célébré par le lord évêque de Québec, assisté du révérend doyen Norman et, la cérémonie terminée les cloches ont fait entendre un joyeux carillon et la musique de la batterie B a joué la *Marche des mariés*.

Après le mariage un déjeuner des plus recherchés a été servi à la résidence de sir William Meredith et dans l'après midi le capitaine et madame Hewards ont partis pour l'Ouest. Les meilleurs souhaits de l'*Electeur* les accompagnent.

Comité de privilèges et élections

L'AFFAIRE TARTE-McGREEVY

L'INTERROGATOIRE DES TEMOINS

Documents produits devant le comité

(Dépêche spéciale à l'ELECTEUR)

Ottawa, 27 mai.—La séance du comité des privilèges et élections s'est ouverte ce matin à 10 h. 30 sous la présidence de M. Girouard.

Sont présents les membres du comité et les étrangers dont les noms suivent : MM. H. Verret, O. E. Murphy, Robt McGreevy, J. Lessard, J. B. Charleson, L. J. Demers, l'honorable sénateur Bellerose, G. A. Nantel.

Le président dépose sur la table une liste des documents que les avocats des deux parties ont choisis parmi la masse qui a été mise à leur disposition et qu'ils considèrent devoir leur être utiles pendant l'enquête.

L'examen de M. Woods est repris. M. Woods fournit l'état qui lui avait été demandé au sujet du paiement des $15,000 fait à MM. Knipple et Morris.

Cet état comprend la commission de 2½ sur les travaux du *Cross wall*. MM. Larkin et Connolly ont reçu leur dernier paiement en juillet 1890, pour travaux exécutés en 188

M. Perley a envoyé sa démission comme ingénieur des travaux du hâvre le 9 février 1891. La commission du hâvre doit encore certaine sommes à Larkin et Connolly.

M. E. Roy, secrétaire du département des Travaux publics, est ensuite appelé comme témoin.

En réponse à M. Girard, M. Roy dit qu'il ne connait rien des contrats avec MM. Larkin & Connolly en février 1885. M. Gobeil était le secrétaire du département dans ce temps-là.

M. Robert McGreevy est ensuite assermenté. Il dit qu'il avait un intérêt

Voir à la quatrième page

M. MERCIER DEVANT LE PUBLIC EUROPÉEN

Voici une nouvelle botte de citations extraites de nos échanges d'outre-mer :

(*Journal de l'Ain*, Bourg, 20 avril)

Jeudi dernier, l'Alliance française a offert un banquet à M. Mercier et à ses compagnons. Le comité Melchior de Vogüé, de l'Académie française, leur a souhaité la bienvenue.

(*Memorial de la Loire*, Saint-Etienne, 18 avril)

M. Mercier, ministre du Canada, interviewé par l'*Eclair* au sujet de l'annexion éventuelle du Canada aux Etats-Unis, a exprimé l'avis que l'annexion ne dépassera jamais le domaine des possibilités fantaisistes.

Au sujet de la réunion de Terreneuve au Dominion, M. Mercier a déclaré que le Canada ne tient pas à ce pays, qui est pauvre et improductif.

(*L'Indépendant*, Bourges, 21 avril)

Le succès du discours de M. Mercier au banquet de l'Alliance Française a été très considérable.

(*L'Union de l'Ouest*, Angers, 18 avril)

Paris, 17 avril.—Au banquet offert, hier, à la mission canadienne par l'Alliance Française, on comptait 130 convives, notamment MM. Mercier (Canadien), de Vogüé, Le Myre de Vilers, Leroy-Beaulieu, Bonvalot. Des discours ont été prononcés par MM. de Vogüé, Mercier, et ont été chaleureusement applaudis.

(Du *Soleil du Midi*, Marseille, 26 avril)

Au banquet de l'Alliance Française, les paroles de M. Mercier ont été couvertes par les acclamations et par les applaudissements, qui ont témoigné de l'amour qui unit toujours la France et le Canada.

Le journal la *France* consacre une longue colonne à ce banquet.

Nous y remarquons ce passage :

" M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, était sujet anglais ; il ne lui a pas été fait de réception officielle de peur d'éveiller la susceptibilité de l'Angleterre. Mais quand même il n'y aurait pas cela, M. Mercier a reçu solennellement le Comte de Paris à son récent voyage au Canada. Les Canadiens-français ont conservé le culte catholique, et le culte de la royauté en dérive forcément.

(*Le Républicain de la Creuse*, Guéret, 20 avril)

C'est avec une émotion profonde que j'ai lu le compte-rendu du banquet offert avant-hier par l'Alliance française aux représentants du Canada en ce moment à Paris. L'Alliance française a droit à notre sympathie très active. Elle s'est donnée pour mission de propager notre langue et avec elle nos goûts, notre industrie, ce je ne sais quoi qui ne se trouve qu'en France et surtout à Paris, et qui fait des Français le premier peuple du monde.

Dans bien des pays, ce sont des nationaux même de ces pays qui sont à la tête de la section de l'Alliance française. C'est ainsi qu'en Denamark la section est présidée par un chambellan du roi, le général Evernes. M. Mercier, le premier ministre de la province de Québec, fait partie de l'Alliance, et il l'a rappelé dans le discours véritablement admirable qu'il a prononcé avant-hier au banquet dont je viens de vous parler.

(*Le Moniteur Universel*, 13, quai Voltaire, 22 avril)

Hier a eu lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, au restaurant de la taverne Jouffroy, un grand dîner offert par le Club Alpin à la délégation canadienne chargée d'étudier en France l'industrie sucrière.

A la table d'honneur, aux côtés de M. Janssen, de l'Institut, les membres de la délégation, MM. Mercier, premier ministre de la province de Québec ; Shehyn, ministre des finances ; Bernatchez, député de Montmagny au Parlement de Québec ; Robert Ness, délégué de la chambre d'agriculture de Châteauguay.

Etaient également présents, M. Fabre, commissaire-général du Canada en France, et un certain nombre de notabilités de la société parisienne.

Au dessert, M. Janssen a porté la santé des Canadiens reçus par le Club et a rappelé l'excursion faite par la section de Paris au Canada l'an passé.

Après lui, M. Mercier a rappelé en termes éloquents les liens étroits qui unissent les habitants de la Nouvelle-France à leurs frères de la mère-patrie.

Le ministre a fait ensuite un tableau des ressources du Canada et a invité ceux qui veulent coloniser, surtout ceux qui sont forcés d'émigrer, à se diriger vers un pays où ils se retrouveront chez eux.

D'autres toasts, tous très sympathiques aux deux pays, ont été portés par MM. Shehyn, Durier, Darnaud et Demanche. On a particulièrement applaudi M. Darnaud dans le juste éloge qu'il a fait du regretté Mgr Labelle.

(*L'Union bretonne*, Nantes, 18 avril)

Un banquet a été offert, dans la soirée d'hier, à l'hôtel Continental, par l'alliance française à M. Mercier et à la mission canadienne. Il y avait 130 convives, notamment le comte de Vogüé, M. Lemyre de Villers, M. Leroy-Beaulieu, M. Bonvalot, le général Turr, ainsi que 26 étudiants en médecine, originaires du Canada. Au dessert, le comte Colonna Caccaldi a porté un toast à M. Carnot et à la reine Victoria, dont il a salué l'arrivée en France. M. de Vogüé a salué les Canadiens restés Français de cœur, quoiqu'ils soient de loyaux sujets de l'Angleterre. M. Mercier a répondu. Il a porté un toast à la reine Victoria et a remercié M. de Vogüé de ses paroles tout à l'honneur des Canadiens-français. Les assistants ont fait une triple ovation à M. Mercier.

(*Courrier des Halles*, 22 rue Dussoubs, Paris, 22 avril)

La race de nos chevaux de trait vient de remporter un nouveau succès en Amérique : le Canada leur a ouvert officiellement ses portes :

La Chambre de la province Québec a voté à l'unanimité une subvention annuelle de 12,000 dollars au Haras National pour favoriser l'importation des races de trait françaises dans la province.

Ce haras a été fondé, à Montréal, en 1889, par une société française unie à une Société canadienne, mais jusqu'ici c'était un établissement absolument privé. Il vient de recevoir une consécration officielle.

(*L'Observateur français*, 10 rue du Bac, Paris, 22 avril) :

Un grand dîner a été offert par le club alpin à la délégation canadienne chargée d'étudier en France l'industrie sucrière. Il a eu lieu à la Taverne Jouffroy.

A la table d'honneur, aux côtés de M. Janssen, de l'Institut, les membres de la délégation, MM. Mercier, premier ministre de la province de Québec, Sheyhn, ministre des finances, Bernatchez, député de Montmagny au parlement de Québec, Robert Ness, délégué de la chambre d'agriculture de Châteauguay.

Signalons aussi la présence de M. Fabre, commissaire général du Canada en France et de nombreuses notabilités de la société parisienne.

(*Le Jour*, 16 rue du Croissant, Paris-22 avril)

Le comité du Club Alpin a donné hier soir un grand dîner en l'honneur de M. Mercier, président du conseil des ministres de la province de Québec.

M. Mercier est dans l'intention de quitter demain Paris à destination de Rome où il restera quelques jours. Il reviendra ensuite à Paris.

(*Le petit Marseillais*, Marseille, 22 avril)

M. Mercier, assistant dans la soirée au banquet du Club Alpin, a invité les Français qui vont chercher fortune à l'étranger à aller dans la province de Québec.

(*Journal de Marseille*, Marseille, 21 avril)

M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, au Canada, a prononcé un discours très applaudi au banquet de l'Alliance française. Pour l'œuvre de régénération qu'elle poursuit depuis 20 ans, la France peut prendre un exemple et un encouragement dans l'histoire d'une race qui a la même origine que la nôtre. C'est ce que le *Temps* fait ressortir avec un à propos parfait.

(*Le Petit Nantais*, Nantes, 21 avril)

Le Club Alpin a offert hier soir un banquet à M. Mercier et à la délégation canadienne.

M. Janssen a porté la santé des Canadiens reçus par le club.

M. Mercier dans une allocution patriotique, dit que des liens étroits unissent les habitants de la nouvelle France et leurs frères de la mère-patrie ; puis il invite à faire de la colonisation dans la province de Québec les Français qui vont à l'étranger chercher fortune.

De nombreux toasts ont été portés.

(*Journal des Villes et campagnes*, 13, quai Voltaire, Paris, 21 avril)

Le discours prononcé par M. Mercier, le ministre canadien, au banquet de l'Alliance française, a beaucoup frappé le *Temps* : " Le ministre de Québec, dit notre confrère, a expliqué le succès des efforts soutenus des Canadiens-français par l'intime union du peuple et du clergé. Le clergé canadien a été d'un patriotisme admirable ; il a retenu comme dans un indestructible faisceau tout ce qui faisait l'unité de l'âme française. "

(*Journal d'Alsace*, Strasbourg, 23 avril)

Canada for ever ! Hier, dîner mensuel du club Alpin, sous la présidence de M. Janssen. MM. Mercier, Shehyn, Fabre et autres notabilités canadiennes y assistaient. Au dessert, le président a souhaité la bienvenue à ceux qu'il appelle " nos compatriotes ". M. Mercier, qui a un remarquable tempérament d'orateur, a répondu par une chaleureuse allocution invitant les Français qui se voient dans l'obligation d'émigrer à se diriger vers un pays où ils se trouveront chez eux. "Canadiens et Français,—a dit M. Mercier en terminant,—comme les frères des légendes armoricaines, peuvent se dire : " Mets la main sur mon cœur, il bat comme le tien, c'est le même sang qui coule dans nos veines." Cette péroraison, dite avec une émotion communicative, a soulevé de longs et unanimes applaudissements.

(*Le Messager*, Toulouse, 22 avril)

Au dîner du Club Alpin, le ministre canadien, M. Mercier, répondant au toast de bienvenue porté par M. Janssen, a prononcé une allocution patriotique rappelant les liens qui unissent les Canadiens à la mère-patrie, et invitant les émigrants français à aller coloniser la province de Québec.

(*Journal de Saône et Loire*, Mâcon, 21 avril)

La Société de l'Alliance française s'est donné pour but de propager, par tous les moyens, la langue et l'influence françaises dans les colonies et à l'étranger. Elle comprend des hommes de bonne volonté de tous les partis, depuis le cardinal de Lavigerie jusqu'au comte de Douville-Maillefeu.

Jeudi soir, cette Société offrait, dans les salons de l'Hôtel Continental, un grand banquet en l'honneur de M. Mercier, premier ministre de la province de Québec, et des membres de la mission canadienne actuellement à Paris. Cent cinquante personnes environ avaient répondu à son appel.

Suit un compte rendu détaillé de la fête.

Les écoles du Manitoba

Discours de M. Devlin

Suite et fin

Quand, M. l'Orateur, on voit la *Free Press* de London, et surtout l'*Empire* de Toronto, que le très honorable premier ministre doit connaître—et dont il a l'occasion probablement de lire de temps à autre les articles avant qu'ils soient imprimés — quand on voit, dis-je, ces journaux proclamer l'excellence de ces idées, et s'extasier véritablement devant l'homme que je viens de rapporter, peut-on attendre de nous que nous gardions toute notre patience et notre sang-froid ?

J'ai dit il y a un moment que je n'entendais pas parler de la guerre persistante que nous fait une certaine presse mal inspirée, cette presse qui a dit qu'il faudra briser la confédération pour la réduire à ses fragments primitifs et recommencer la bataille des Plaines d'Abraham. Pour notre part, ces menaces ne nous inquiètent pas sérieusement, à moins qu'elles ne soient suivies de conséquences immédiates ; et nous croyons sincèrement que si jamais on livre de nouveau la bataille des Plaines d'Abraham—ce qu'à Dieu ne plaise—nos ministres, qui nous représentent spécialement dans le cabinet, y seront et se battront avec plus de courage sur les Plaines d'Abraham, qu'ils ne se sont battus sur les plaines du Manitoba.

Ce qui aggrave la source de cette attaque, c'est son importance. On sait que cette politique d'agression n'est pas circonscrite à une province. L'année dernière, une grande partie du temps de la chambre a été consacrée à un débat relatif à la suppression de l'usage officiel de la langue française dans les territoires du Nord-Ouest. Je n'avais pas alors l'honneur de siéger dans la chambre, mais j'étais heureux de posséder un siège dans la tribune, et ma mémoire se refuse à me rappeler tous les incidents du débat ; mais je sais que, grâce à la politique très molle suivie dans cette occasion, les partisans de l'unité de langage s'enhardirent tellement, qu'ils ont présenté et fait adopter une loi du même genre dans la province du Manitoba. Cette loi est en elle-même si destructive, si oppressive, et il se peut que ses conséquences aient tant de portée, que je crains que nous n'en ayons pas vu la fin. Tel est certainement le cas, si nous en pouvons juger par les résolutions, présentées il y a quelques jours, dans la législature d'Ontario et qui se lisent comme suit :—

1. Que la législation relative aux écoles séparées dans le Haut-Canada a été adoptée par le parlement des anciennes provinces du Canada à une époque où le Haut et le Bas-Canada formaient une union législative.

2. Que cette législation a été adoptée par le parlement du Canada à l'encontre des vœux et de l'opinion d'une grande majorité des représentants du Haut-Canada dans l'Assemblée Législative.

3. Que par l'adoption de l'acte de l'Amérique du Nord de 1867, le parlement impériale a imposé à certaines législatures provinciales des restrictions, à leur juridiction en matière d'éducation.

4. Que par suite de ces restrictions, la population d'Ontario n'est pas libre d'adopter en matière d'éducation les lois que parfois elle peut juger nécessaires et prudentes.

5. Que ces restrictions sont contraires aux principes du gouvernement responsable bien entendu, tel que conféré à la confédération canadienne et aux diverses provinces qui la composent, ainsi qu'aux pouvoirs autonomes qui à d'autres égards ont été accordés aux législatures provinciales.

6. Que les provinces d'Ontario et de Québec sont les seules provinces de la confédération canadienne qui soient ainsi chargées de ces restrictions.

7. Que, dans l'opinion de cette chambre, les intérêt du pays exigent que l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 soit amendé de façon à mettre la question d'éducation exclusivement sous la juridiction de la législature d'Ontario, avec les divers sujets assignés à la *juridiction provinciale* par l'article 91 du dit acte.

8. Qu'une humble adresse soit présentée par cette chambre à Sa Très Gracieuse Majesté, qu'elle renferme les résolutions précédentes et qu'elle conclue à ce qu'il plaise à Sa Majesté de les soumettre à l'attention de la chambre du parlement impérial, en vue d'obtenir les modifications désirées.

Je sais parfaitement qu'on pourrait me répondre que, dans la province de Québec, où nous sommes en majorité, nous pouvons user de représailles. En ma qualité de libéral, je proteste contre l'idée d'user de représailles. En ma qualité de Canadien-irlandais, je ne puis approuver l'idée que les droits d'un peuple quelconque soient violés. En ma qualité de catholique, je condamnerais toute proposition de nature à peser lourdement et injustement sur mes concitoyens protestants, et si ces droits étaient attaqués je serais le premier à descendre dans l'arène pour les défendre. Nous ne nous attendons pas à des représailles dans la province Québec, et pourquoi ? Parce que les habitants de cette province sont animés de sentiments élevés et généreux. Plus d'une fois, ils ont montré non seulement comment ils savent rendre justice, mais même de quelle générosité ils sont capables. Nous nous rappelons que pendant la dernière session, on apprit dans cette chambre avec peine, avec angoisse et avec un sentiment de désolation la nouvelle de l'incendie qui avait détruit cette célèbre institution qui faisait l'orgueil de Toronto, et où un si grand nombre de jeunes gens d'Ontario puisaient les plus hautes connaissances dans les arts, le droit et la médecine. La législature de la province de Québec, représentant la population de cette province, adopta alors une résolution de sympathie des plus pratiques qui prit la forme d'un don de $10,000. Je sais que dans la grande université catholique de Laval, à Québec, deux messieurs protestants, les docteurs Jacdson et Sewell, ont occupé jusqu'à leur mort, je crois, les chaires de médecine, et que ces deux messieurs faisaient partie du conseil de cette université catholique. Il est bon de porter ces faits à la connaissance du pays et de la chambre, parce qu'ils sont la meilleure preuve de la générosité et de la libéralité d'une population éclairée. Nous pouvons aller plus loin et montrer que dans la grande cité de Montréal, où la grande majorité de la population est catholique, et dans la cité de Québec, où la majorité de la population est aussi catholique, les principales positions à la nomination du peuple, telles que la mairie, par exemple, ont souvent été données à des protestants. Dans le comté d'Ottawa, que je représente, et dont la population est d'environ 70,000 âmes, les trois quarts se composent de catholiques, et surtout de Canadiens-français, la même chose est évidente. Voyez la ville de Hull, dont la population est de 12,000 âmes—une ville on ne peut plus catholique et française de la province de Québec ; son maire actuel est un protestant, M. Eddy. C'est aussi un protestant qui est préfet du comté depuis plusieurs années. Ce comté français et catholique est représenté au Sénat par un protestant, et il a été représenté dans cette chambre pendant plusieurs années par un protestant. Je suis le premier catholique élu dans ce comté, membre de cette chambre, mon prédécesseur, justement populaire, M. Alonzo Wright, ayant représenté cette division au parlement pendant 29 ans. Que signifie cela ? Nous ne demandons pas quelles sont vos opinions religieuses, mais quelle est votre politique, et la réponse à cette question nous permet de rendre notre verdict. Si dans d'autres parties du Canada, on faisait preuve du même esprit de justice, une grande partie de l'agitation qui règne aujourd'hui disparaîtrait et notre pays serait paisible et prospère. Il est temps de donner l'alarme ; il est temps que le peuple canadien soit averti du danger qui le menace.

Quelques voix : Ecoutez, écoutez.

M. DEVLIN : Certains députés peuvent à leur aise crier " écoutez ! écoutez ! " mais peut-être ne seront-ils pas aussi pressés de pousser ces exclamations dans quelques instants. Il suffit d'une étincelle pour produire une flamme qui puisse être facilement transformée en une grande conflagration, et on ne comprend l'imminence du danger que lorsqu'il est trop tard. Nous pouvons être avertis de l'inondation qui s'avance, et ne pas en tenir compte, mais lorsque l'orage éclate, que nos liens sont détruits et que nous avons perdu ceux qui nous étaient le plus chers, il est trop tard pour conjurer le danger. Mais que sont les calamités causées par l'action de la nature, comparées à celles engendrées par le déchaînement des passions populaires? Nous n'avons qu'à nous reporter à environ un siècle en arrière, pour nous trouver en présence des horreurs de la révolution française. Nous n'avons qu'à franchir la frontière qui nous sépare de la république située au sud de notre pays, pour voir les effets de la grande guerre civile dans laquelle le frère versait le sang de son frère, les Etats combattaient les uns contre les autres, et alors que l'existence de cette grande république était menacée. Et parmi ceux qui siègent aujourd'hui dans cette chambre, il y en a qui se rappellent les jours de 1837 et de 1838—ces jours sombres pour le Canada—alors que notre pays souffrit les angoisses de la guerre civile. Les héros de cette époque dorment dans la tombe, mais quoique je m'adresse en ce moment à la chambre, j'affirme que leurs tombes sont considérées non comme celles de traîtres, mais comme celle de patriotes. On ne peut impunément fouler aux pieds la fierté d'une race fière. On ne peut insulter un peuple sans essuyer en retour l'outrage qu'on lui fait, et je crains qu'il n'y en ait qui ne réfléchissent pas aux effets de leurs discours et de leurs appels aux passions et aux préjugés. Je crois qu'une grande partie de l'agitation qui a été créée, est due à la conduite tenue par l'honorable député de Simcoe. Avait-il en cela l'approbation de son chef ? Je l'ignore. Son chef l'a-t-il encouragé ? C'est difficile à dire. Mais ce que nous savons, c'est qu'alors qu'il occupait une place très éminente dans le parti conservateur, alors qu'il était le chef de ce parti dans Ontario, qu'il était président de l'association libérale-conservatrice d'Ontario, en 1887, il tint le langage suivant dans la ville de Barrie :

" Et les Français de la province de Québec ne sont-ils pas aujourd'hui plus Français qu'il ne l'étaient lorsqu'ils furent conquis par Wolfe sur les plaines d'Abraham ? Se mêlent-ils à nous, s'assimilent-ils à nous, s'allient-ils à nous par le mariage ? Non chez eux tout se fait d'après l'inspiration française et quoique nous puissons administrer des membres de cette race comme individus, cependant, je dis que, comme membres du corps politique, ils sont le grand danger qui menace notre Confédération.

Voilà, M. l'Orateur, des paroles passablement fortes. C'était cependant le document de la campagne de 1887. Nous recueillons aujourd'hui les fruits de ces idées. Le premier coup a été tiré sur nous dans l'orage soulevé à propos de la question des jésuites, le deuxème a clairement été entendu dans la dernière campagne dans Ontario, et maintenant, les coups pleuvent de toutes parts. Il faut que les écoles séparées disparaissent, il faut que la langue française disparaisse. Je crois que le grand danger qui menace la confédération gît, non pas dans la race française ni dans la langue française, ni dans les écoles séparées, mais dans la conduite tenue par l'honorable député de Simcoe-nord (M. McCarthy), et qui a peut-être l'approbation d'autres qui n'osent pas se déclarer ouvertement en faveur de cette politique. Cette croisade aura un effet très regrettable, parce qu'elle diminuera la confiance que nous pourrions avoir dans les institutions qui nous régissent et dans la protection qui est censée être accordée aux minorités. Nous savons quels sacrifices ont été faits pour le développement du Nord-Ouest. C'est pour développer cette région que l'on a construit le chemin canadien du Pacifique et que l'on a créé la dette nationale qui pèse si lourdement sur ce pays. Les catholiques, comme les protestants, ont fourni leur part de l'argent qui a été dépensé la ; ils doivent aujourd'hui contribuer au paiement des taxes en proportion de leurs moyens, en proportion de la population. Vu la législation qui a été adoptée, M. l'Orateur, je demanderai : Est ce que la porte du Nord-Ouest n'est pas virtuellement fermée, est-ce que la porte du Manitoba n'est pas virtuellement fermée aux catholiques qui auraient l'intention d'émigrer dans ces contrées ? Pouvons-nous aujourd'hui les encourager à se rendre dans cette dernière province ? Nous ne le pourrons pas, tant qu'existera la législation que les honorables ministres avaient le pouvoir de désavouer, législation que les habitants de la province de Québec croyaient leur voir désavouer avant le 5 mars. Naturellement, le ministre de la justice nous dira dans un très beau langage, même, il nous dira peut-être, en employant des arguments subtiles, que la question est soumise à un autre tribunal qui l'étudie dans le moment. Cependant, malgré cette assurance, nous croirons encore que le tribunal qui aurait dû décider cette question est devant nous ; la constitution et les lois de notre pays rendent ce tribunal compétent à décider de cette matière, mais la politique, les expédients, le désir de ne pas déplaire au député de Simcoe, et d'autres fortes considérations rendent ce tribunal incompétent. C'est là qu'est l'embarras.

Si un incendie se déclarait en cette chambre, que penserions-nous si l'on nous défendait sévèrement de prendre, pour l'éteindre, un seau d'eau que nous aurions à notre portée, mais que l'on demanderait à un page d'aller avertir le gardien qui, à son tour, appellerait les pompiers et que, pendant le temps que ces derniers mettraient à venir, tout l'édifice était détruit ? Voilà, à peu près, à quoi se réduit l'argument du gouvernement au sujet de cette loi des écoles du Manitoba. Il n'est pas du tout étonnant que l'honorable député de Simcoe soit parfaitement satisfait de la ligne de conduite suivie par le gouvernement. Dans un discours qu'il a prononcé récemment à Collingwood, il a dit qu'il était satisfait, qu'il était parfaitement heureux de la ligne de conduite suivie dans cette affaire par le gouvernement ; et bien que l'on nous ait déclaré sur plus d'une tribune, dans la province de Québec, qu'il avait été chassé de son parti, nous ne l'avons pas cru. Nous savions parfaitement bien que le peuple recevait un cours d'instruction dans l'Ontario, tandis que ceux qui étaient spécialement envoyés pour nous combattre étaient informés par le chef de ce parti que lui seul était le vrai défenseur de la foi. Le gouvernement a envoyé ses émissaires dans la province de Québec pour enseigner et prêcher que notre politique signifiait l'annexion, que l'annexion signifiait la destruction de la religion catholique, qu'elle nous amènerait aussi la ruine et la destruction de la langue française, la ruine et la destruction des lois, des coutumes et des institutions de la province de Québec.

Cependant, malgré tous ces événements, nous avons la consolations de savoir que le gouvernement du Manitoba n'a pas le pouvoir de fermer les écoles séparées. Aucun gouvernement, aucun agiteur n'a ce pouvoir, parce que ses écoles seront soutenues par les catholiques, tant que ceux-ci auront un dollar à dépenser pour cet objet. On pourra nous tourmenter ; on adoptera des lois pour nous forcer de supporter des écoles qui n'appartiennent pas à notre domination religieuse ; on nous taxera même pour ces écoles, mais en dépit de toutes ces vexations, nous maintiendrons nos écoles séparées, aussi longtemps que nous resterons libres de maintenir notre foi et nos opinions.

Nous connaissons tous, M. l'Orateur, le résultat de la politique suivie relativement à l'éducation en Irlande ; nous savons que, pour empêcher le peuple de cette île de recevoir une éducation catholique, tous les efforts des hommes d'Etat, tout l'or anglais, tous les moyens imaginables furent mis à contribution. Et cependant, quel a été le résultat ? Le résultat apparaît à chaque page de l'histoire qui nous fait voir le triomphe de l'église catholique, et, aujourd'hui, la question est de savoir comment détruire ce qui est édifié, et comment édifier de nouveau ce qui a été détruit. Nous savons qu'aujourd'hui le cœur de l'Angleterre a été touché, et que l'on s'efforce sérieusement et sincèrement de remédier aux maux qui existent depuis des siècles.

Nous demandons simplement qu'il nous soit permis de jouir de ces privilèges que la constitution du pays nous accorde ; or, l'un de ces privilèges qui existaient avant 1870, l'année de l'entrée du Manitoba dans la confédération, c'est que les catholiques devraient avoir leurs écoles séparées. Aussi, les écoles séparées ont été reconnues au Manitoba de 1870 à 1890 ; mais l'année dernière, elles ont été fermées.

Nous sommes tenus de maintenir le droit qu'ont ces écoles d'exister, et c'est un droit que nous ne cesserons jamais de faire valoir devant cette chambre.

M. DEWDNEY : Cette information a été, je crois, fournie à la chambre lors de la dernière session ; mais si la présente motion demande quelque chose qui n'a pas été déjà déposée sur le bureau de la chambre, je serai très heureux de fournir les informations supplémentaires requises.

Son Excellence Monseigneur le comte Mercier

M. le rédacteur,

Il y a des gens qui insinuent que les dignités venant de la cour de Rome coûtent bien cher. C'est pour cette raison que des amis même de M. Mercier sont moins enthousiastes au sujet de son nouveau titre de comte romain.

Si le principe est vrai, (ce que je ne connais pas,) j'en nie l'application en ce qui regarde M. Mercier. Ce titre de noblesse romaine lui a été conféré gratuitement ; je me trompe. M. Mercier l'a acheté par ses mérites distingués, son zèle à défendre et à protéger les sociétés religieuses et les autres qualités chrétiennes dont il est orné. A ce point de vue, il n'est pas endetté envers Rome. C'est le souverain Pontife lui-même qui nous le dit, qu'avons-nous besoin d'autres preuves.

Les amis de M. Mercier n'ont pas à craindre que cette noblesse coûte cher à la province ; cette alarme n'a pas sa raison d'être et M. Mercier ne nous en assure-t-il pas ? quand il dit : " Qu'il a dû l'accepter par obéissance aux ordres du Saint-Père."

Mais plus d'un esprit inquiet me dira : Qui vous prouve que M. Mercier ne nous trompe pas en écrivant au cardinal Jacobini " qu'il n'accepte que sur ordre formel du Saint-Père ? "

Je répondrai à ce doute que j'ai trop de confiance dans la franchise de M. Mercier pour m'arrêter un instant à cette hypothèse, elle serait par trop injurieuse à la loyauté de son caractère. Au reste, ses lettres n'ont pas été contredites. *Standum pro valore actus.*

J'ai en ma possession des documents qui font voir jusqu'à l'évidence qu'à Rome on n'est pas si empressé qu'on le croit, en certains lieux, de vendre les dignités.

Je connais un sir, qui dans le temps n'était qu'honorable, (quant au titre, j'entends,) a voulu par ce moyen se faire créer chevalier de Saint-Grégoire. Allez lui demander ce que sont devenus les deux mille francs que son frère, le Grand Vicaire, avait déposés entre les mains d'un grand personnage de Rome, ainsi que le titre de chevalier ? Celui-là vous dira si ces dignités s'achètent facilement à Rome.

Non, à Rome, on octroie les dignités au mérite, au dévouement et aux vertus seulement.

Je connais un prélat canadien-français qui n'a pas acheté son titre de protonotaire apostolique à prix d'argent.

Ayant reçu de son évêque la mission pénible de collecter des argents pour le soutien des œuvres diocésaines, il résolut, d'accord avec l'autorité, de traverser les mers et d'aller frapper à la porte des âmes généreuses de la vieille Europe, pour les fins de son œuvre. Dieu sait comme son zèle fut bien apprécié par les populations chrétiennes de l'ancien monde et surtout par la haute société.

Rendu à Rome, toujours dans le même but, prosterné avec bonheur aux pieds de Sa Sainteté Léon XIII, il exposa avec la simplicité d'un prêtre selon le cœur de Dieu, son projet éminemment important aux yeux de la foi.

Sa Sainteté, qui venait d'écrire son admirable encyclique sur l'enseignement de Saint-Thomas dans les séminaires, fût charmée de tant de zèle. Elle lui dit en lui mettant les mains sur la tête : " Je vous bénis de tout mon cœur, et je vous fais Protonotaire Apostolique en récompense de votre dévouement, de vos sacrifices et de vos succès." Le nouveau dignitaire se releva tout confus de l'extrême bienveillance de son premier supérieur. Il le remercia avec effusion, bénissant Dieu de cette unique faveur. Quel cœur que Léon XIII ! ! ! Comme il sait bien reconnaître le vrai mérite !

En voilà un, n'est-ce pas, qui n'a pas acheté à prix d'argent son titre et le droit d'être appelé Son Excellence.

En terminant, M. le Rédacteur, si l'on vous demande mon nom, vous leur direz que je suis avant tout l'homme qui *ose* dire la vérité.

HENRI DE SAINT-HILAIRE.

NOTRE BATAILLON SCOLAIRE

Comme la politique se met partout, il serait bon de vous faire savoir ce qui se passe à Ottawa à propos de la milice scolaire de Québec.

Le bataillon, composé des élèves du Séminaire et de l'Ecole Normale Laval, qui devait passer en revue sur les plaines le 25 mai, en même temps que les autres bataillons, s'est vu forcé de ne pas se rendre à l'invitation qui lui avait été faite, pour une raison fort simple : *Il n'y a plus d'armes dans les arsenaux.* Que signifie cela ! Je m'explique. Comme on ne pouvait trouver de cartouches pour les carabines qu'ont actuellement nos jeunes soldats, on avait demandé de nouvelles armes à Ottawa et à qui de droit. Or, la réponse fut : *Il n'y a plus d'armes dans les arsenaux ; cependant nous aimerions beaucoup à voir le dit bataillon prendre part au combat et faire les exercices avec les autres soldats*........ Réponse inouïe !........ Oh ! pour le coup, c'est trop fort ! Tirez donc sans cartouches !.......... je vous certifie que c'est très difficile, sinon impossible ! Les détonations seraient tellement fortes que la citadelle s'écroulerait ! Donc, ce n'est pas prudent de ne pas leur donner des cartouches...........

Les élèves ne s'attendaient pas à avoir un tel refus de la part du major général. Non, ce n'est rien de tout cela, on s'est dit : ce sont des étudiants, des enfants, quoi ! ne nous en occupons pas. Cependant qu'on se rappelle qu'un jour on fut content de voir s'enrôler, librement, sous les étendards de la Nouvelle-France en pleurs, de jeunes étudiants pour la défendre et la sauver même au prix de leur sang !

D'ailleurs, qu'on se rappelle seulement que ces jeunes conscrits font l'exercice militaire sans aucune obligation ; cependant, ils se soumettent volontairement aux fatigues que doit nécessairement supporter le soldat fort et vaillant. Suivant moi, je trouve que nos jeunes étudiants ont beaucoup plus mérité d'avoir des cartouches que tous les autres bataillons, car après une brillante revue comme ils en ont passé une jeudi dernier, dont les mouvements ne peuvent être mieux exécutés par aucun des bataillons qui ont paradé aujourd'hui et que vous payez, vous.......... pour les recompenser de leurs peines, de leurs travaux et de leurs privations, que reçoivent nos jeunes soldats ? Hélas ! ils reçoivent, j'allais dire des coups, non, car pour eux des coups ou bons soldats ils ne les endureraient pas; mais ils reçoivent des affronts et d'affreuses injustices. Voilà le prix accordé au dévouement ! !

Est-ce qu'on n'aurait pas pu encourager ces jeunes militaires ? Je vous demande à vous tous qui me lisez : est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu dépenser des cartouches pour une dizaine de piastres, afin de procurer un petit plaisir à ces étudiants, que de dépenser des sommes énormes dans de *vains triomphes* ? ......Est-ce que la dépense de dix piastres aurait tellement endetté le département de la Milice ?.................

Tout de même c'est drôle, je me trompe c'est triste. Québec est bien défendu, n'est-ce pas ? Quoi ?......*plus d'armes dans les arsenaux* ! Hélas ! nous dégénérons, la patrie est en danger, que faire ?.....Et dire que tout cela dépend de la mauvaise politique de certaines personnes ; c'est drôle, triste, amusant et fâcheux.

Pourquoi ne s'est-on pas rendu à leur juste demande ? pourquoi ne pas encourager notre jeunesse ? C'est par les armes qu'on rend un peuple fort, c'est par des injustices qu'on le décourage et le mène à la décadence ! !

MALAKOFF.

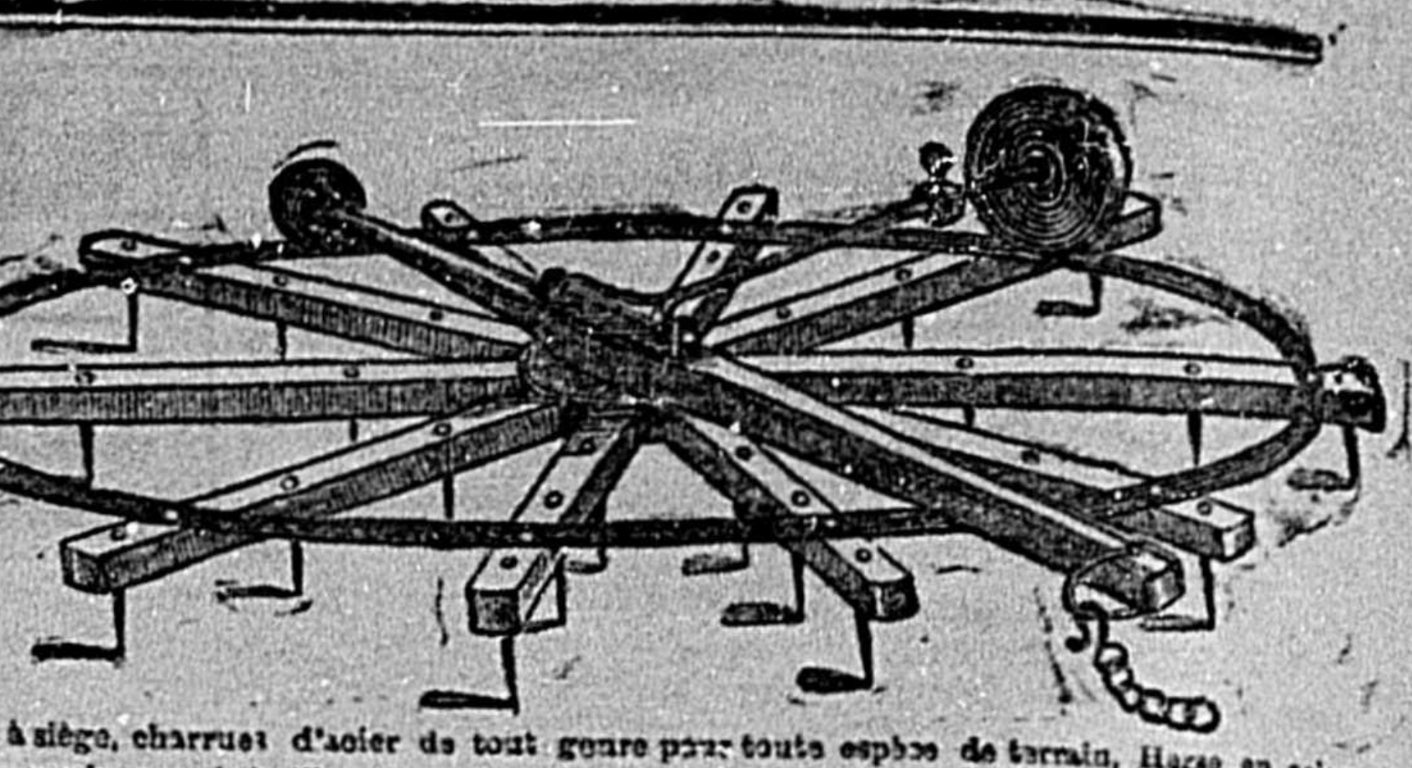

Charrues à siège, charrues d'acier de tout genre pour toute espèce de terrain, Herse à acier ressort, Herse ronde, semoir à sillon pour champs et pour jardins, Rouleaux, Cultivateurs, Scarificateur Brouettes, Faucheuses pour gazon, Machines à beurre et Instruments agricole de toutes espèces.

Machines à vapeurs, Chaudières, Moulins à Scies, et toute espèce de machines pour travailler le bois, De plus, Bicycles assortis, prix modérés et qualité supérieure.

☞ UNE VISITE EST SOLLICITÉE ☜

Catalogue et prix seront expédiées franco sur demande à

WM. A. ROSS
30 Rue Saint-Paul, Québec

12déc—E 1an

Nouvelles du Jour

Indispose

M. le curé Blais, de Saint-Laurent, île d'Orléans, est indisposé depuis quelque jours. Dimanche dernier, il a été remplacé par un prêtre du Séminaire de Québec.

Difficultes religieuses a Maskinonge

On est en difficultés religieuses à Maskinongé. Malgré les défenses de l'évêque, un certain nombre de mécontents bâtissent une chapelle.

Depuis que les travaux sont commencés, il y a eu plusieurs accidents.

Le pont de Valcartier

Le contrat pour la construction du nouveau pont sur la rivière Jacques-Cartier à Valcartier a été accordé à la Dominion Bridge Co, et les travaux commenceront dans quelques jours. La nécessité d'un pont solide on for se fait sentir depuis longtemps à Valcartier

Eglise demolie

Les travaux de démolition de l'église de la Jeune Lorette sont à peu près terminés, et l'entrepreneur va se mettre immédiatement à l'œuvre pour reconstruire. Les travaux seront poussés avec vigueur.

Le blesse Dompierre

Les médecins ont peu d'espoir de sauver la vie au malheureux Dompierre qui a reçu un coup de revolver dans l'abdomen ces jours derniers.

Congedies

On nous informe, dit le *Quotidien*, que près de cent employés sur le chemin de fer Intercolonial doivent être démis de leurs fonctions ces jours-ci.

La diminution considérable du trafic sur les principales lignes de chemin de fer est la cause de ce renvoi.

On ne doit pas s'étonner de cette diminution de trafic sur le chemin de fer intercolonial, quand on considère que le chemin de fer du Grand-Tronc qui est un des principaux du pays a chaque semaine, une diminution d'une quarantaine de mille piastres dans ses opérations.

Incendie

Le feu a détruit la résidence de M. Blair, agent de MM. Price et Cie, à St-Etienne du Saguenay. Malheureusement, M. Blair n'avait qu'une légère assurance sur cette propriété.

Enquete et verdict

M. le coroner Belleau a tenu une enquête, hier, sur le corps de madame Girard qui a été tuée par les chars samedi dernier. Le verdict a été " morte d'un choc sur le système nerveux, produit par sa chute de la voiture frappée et renversée par un train. " Les jurés ont de plus fait remarquer que l'endroit où est arrivé l'accident est des plus dangereux, vu l'absence de barrières, et la présence de hautes piles de planches qui interceptent la vue des chars à ceux qui passent.

Vente de chars

La vente des chars construits par Carrier, Lainé & Cie pour la Compagnie du Chemin de fer du Lac St Jean, à la demande de la *Iron Car Company* de New-York, et saisis il y a quelques jours, a eu lieu mercredi, à Lévis. Ils ont été adjugés à la maison Carrier, Lainé & Cie, pour la somme de $6.220.

Chute

La semaine dernière un matelot norwegian est tombé du haut d'un mat, une hauteur de 166 pieds, à Ste-Etienne, Saguenay. Il a été conduit à l'hôpital de Chicoutimi. On craignait fort qu'il eut reçu des blessures graves, mais heureusement il n'a été blessé qu'à la tête.

Demande

Une servante, sachant parler l'anglais et le français, trouvera de l'emploi et de bons gages en s'adressant immédiatement à madame Mohr, 123 rue St Jean, Haute-Ville.

E J 3fs,

Le toast de Guillaume

S'il est vrai que Guillaume en un moment lucide,
Porta, sans rire, un toast à l'esprit allemand,
Ses lèvres n'ont jamais exprimé sentiment
Avec plus d'à-propos, car son verre était vide.

Affaires de faillite

M. Napoléon Matte a été nommé curateur à la faillite de MM. Ed Julien *et al.*, corroyeurs, et MM. Augustin Gaboury et Désiré Guay, inspecteurs à la dite faillite.

Vente de goëlette

EN VERTU DE L'ACTE LA MARINE MARCHANDE 1854

LA GOELETTE MARIE OLIVA DE 32 TONNEAUX bâtie en 1886 avec tous ses gréments complets. Vente le 28 courant, VENDREDI au bureau de A. Maxham & Cie., à ONZE heures a. m. Pour plus amples informations s'adresser à

A. GAGNON,
Quai Laroche.
ou à H. HUDSON,
207 rue St-Paul.

Québec, 25 mai—J. E. 1no.

Compagnie de navigation
Richelieu et Ontario

ENTRE
QUEBEC et MONTREAL

Le steamer *Québec*, capitaine R. Nelson, partira du quai Napoléon, les Mardis, Jeudis et Samedis, à 5 heures de l'après-midi.

Le steamer *Canada*, capitaine Roy, partira du quai Napoléon, les Lundis, Mercredis et Vendredis. Ces deux steamers arrêtent à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

ENTRE
MONTREAL et TORONTO

A partir de lundi, le 1er juin jusqu'au 15 septembre, un bateau quittera Montréal tous les jours à 10 h. a. m. (le dimanche excepté) et après cette date, trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis, jusqu'au 30 septembre, partira de Lachine à 12.30 h. p. m. et le bateau Landing à 6.3 h. p. m.

LA LIGNE DU
SAGUENAY

Le vapeur *Saguenay*, capitaine Lecours, partira du quai St-André, à 7.30 hrs. A. M., MARDI et VENDREDI, arrêtant à la Baie St-Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, L'Anse St-Jean, Baie des Ha ! Ha ! et Chicoutimi.

Des billets et cabines pour Montréal peuvent être retenues au bureau de la compagnie, quai de Napoléon et pour la ligne du Saguenay au quai St-André et aussi au bureau de l'agent des billets, M. R. M. Stoking, en face de l'hôtel St Louis.

JULIEN CHABOT,
Gérant-Général.

L. H. MYRAND,
Agent.
Québec, 1er mai 1891

VENTE IMPORTANTE

Dans l'affaire de
Frs. BOURGOING
De Tadoussac
Failli.

AVIS est par le présent donné que JEUDI le 11 JUIN 1891, à Tadoussac à 9 heures a. m., on procèdera par vente privée ou par encan public à la liquidation de la balance de l'actif appartenant à cette succession comme suit :

1o. Un lot de terre connu sous le No. 3 du 1er rang du canton Albert en le district de Saguenay ; tel que le dit lot de terre se poursuit, bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2o. Un moulin à scie situé sur un lot de terre connu sous le No. 12, 1er rang, canton Albert, Saguenay. (Le dit moulin pourra se vendre séparément du terrain.

3o. Un emplacement sis et situé dans les limites du village de Tadoussac étant partie du lot numéro deux du bloc F., avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.

4o. Divers lot de terre situés aux environs du village de Tadoussac et ailleurs.

5o. Plusieurs instruments aratoires, tels que Faucheuses, Rateau, etc., etc.

6o. Tous les crédits, billets, obligations, hypothèques appartenant à la dite succession.

7o. Divers autres effets.

Le tout sera vendu sans réserve.

Les crédits, billets, obligations, etc., est visible au bureau du soussigné et à Tadoussac chez M. Aug. Gingras.

Les conditions seront données le jour de la vente.

La vente aura lieu à Tadoussac à la date ci-dessus mentionnée.

Québec, 23 mai 1891.

N. MATTE,
Curateur.
Bureau : Bâtisse de
La Banque Nationale.
75 rue St-Pierre,
Québec.

25 mai—E. 25, 26 et 29 mai, 2, 5, 8 et 10 juin.

Premiere Messe

Dimanche dans l'église St-Jean-Baptiste, M. l'abbé Vincent fils du conseiller Elzéar Vincent, a chanté sa première messe. Il avait comme prêtre assistant M. Payette, cousin de la famille, et comme diacre et sous-diacre, M. Bedard de Chicoutimi, et M. E. Pagé, de la cure St-Jean-Baptiste. Le sermon a été prononcé par M. Pampalon. L'union Musicale a rendu avec grand succès la 12ème messe de Mozart. A l'épitre, M. F. Gauvreau a chanté le cantique *O cieux abaissez-vous* sur l'air *Pourquoi ces vains complots.* A l'offertoire, Mlle E. Robitaille a interprété avec talent l'*Inflammatus* de Rossini.

Le lendemain M. l'abbé Vincent a dit la messe au couvent de Bellevue, après laquelle il y a eu chant et présentation d'adresse.

Il est parti mardi matin pour Chicoutimi pour terminer ses classes.

DECES

DION.—A St-Roch, mercredi le 27 du courant, est décédé Marie-Joseph-Hilaire-Raoul, enfant bien aimé de Joseph Dion, menuisier, à l'âge de treize mois et huit jours.

Le convoi funèbre quittera la demeure de son père, No 378, rue de la Reine, vendredi le 29 courant à 3 h. 45 p. m. pour l'église St-Roch et de là au cimetière St-Charles.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VÉZINA.—Au faubourg St-Jean, le 25 du courant, est décédée dame Claire Moisan, veuve de feu sieur François Vézina, à l'âge avancé de quatre-vingt-onze ans.

Elle était la mère de feu François Vézina, écuier, caissier de la Banque Nationale, grande mère du rév. Cléophas Fisher, prêtre vicaire à St-Romuald, et de la Rév. Mère St-Cyrille, religieuse à l'Hôtel-Dieu, et la tante des révérends C. Cloutier, Elz. Moisan et Olivier Moisan, prêtres, et de la révérende Mère St-Joseph, supérieure de l'Hôpital-Général, et de Sœur Ste-Caroline, des Sœurs de la Charité. Elle compte 13 enfants, 43 petits-enfants et 59 arrière-petits-enfants.

Le convoi funèbre quittera la maison mortuaire, No 58, rue St-Eustache, samedi à 8 h. 45, pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Maison Nouvelle a St-Roch

FORTIER, ROYER & BELLEAU

Aux fins d'asseoir leur commerce sur des bases plus solides, la maison Fortier & Royer, s'est associé M. Honoré Belleau, ci-devant membre du syndicat de Québec.

Des arrangements plus que satisfaisants arrêtés avec des maisons de Gros et Manufacturiers des grandes villes Canadiennes et Européennes nous permettent de promettre à nos clients et au public l'assortiment le mieux choisi et le plus complet de Québec.

☞ L'UNION FAIT LA FORCE ☜

Nous avons uni nos capitaux ; nous unissons notre travail ; nous désirons unir à nos efforts une part du patronage du public et notre succès est assuré.

Nous avons fait des sacrifices pour rendre notre magasin propre, commode et attrayant. Notre stock est complet, tout neuf. Pas de job hors de mode, du stock fait dans les derniers goûts.

Un tailleur expérimenté attaché à l'établissement.

Une modiste pour chapeaux.

Un staff de commis d'expérience dont le plus grand désir est d'être utile à la pratique.

Nous avons pourvu au renouvellement de toilette de maison en organisant un département complet de fourniture de maison.

Tapis de toutes les qualites, Prelarts dans toutes les largeurs, Poles de toutes couleurs et de tout prix, Rideaux, Mattes, Portieres etc., etc

Ce département étant entre les mains d'un commis d'expérience fournit toute garantie d'un succès complet de satisfaction.

Couchettes en fer, Matelas de laine et le tout au complet

Importés directement dans tous les prix et toutes grandeurs.

Tous les départements en général soit de toilettes où de marchandises domestiques sont fournis avec un soin minutieux.

Nos prix sont garantis les plus bas du marché.

Nous attendons respectueusement le plaisir d'une visite que nous vous promettons être à votre avantage.

Fortier, Royer & Belleau

203 Rue Saint-Joseph

Le Vin d'Oporto

DES INVALIDES

JE, PAR LA PRESENTE, CERTIFIE QUE J'AI analysé avec soin deux bouteilles du vin d'Oporto portant le nom de "Invalids Port" et d'après le résultat de cette analyse, tel qu'on peut le voir dans le rapport analytique, je suis d'opinion que le vin est libre de toute adultération et est un vin d'Oporto sain, bon et agréable.

(Signé)

CHARLES E. CASSAL, F. G. S. F. C. S.

Analyste public pour les paroisses de Kensington et St-George, Carré Canovre, membre de la Société des analystes publics et du Conseil de l'Institut Sanitaire.

Chaque bouteille porte le nom des expéditeurs

Clode & Baker, Oporto

Prix $1.25 le Pot, $14 la Caisse

☞ Demandez-le à votre épicier ou au marchand de vin

—EN GROS CHEZ—

Whitehead & Turner

QUEBEC

Québec, 30 mars—e. 1.

J. ERNEST LEPAGE

MAGASIN DE

Tabacs, Cigares, Cigarettes Pipes, etc.

Dépot d'Eau Minérale St-Léon

Dépôt de Journaux, etc.

RAFRAICHISSEMENTS,

ETC., ETC.

14, Rue St-Georges

Faubourg St-Jean

15 mai—e j 1m

PHARMACIE

SI VOUS N'AVEZ PAS ENCORE ACHETE VOS graines de champs ou de jardins, ne faites pas vos achats sans aller faire une visite à la Pharmacie du

Dr A. Potvin & Cie

PHARMACIENS

30—Rue Saint-Pierre—30

BASSE-VILLE, QUEBEC

Les Graines de Trèfles Blanc et Rouge, Mil, Oignon, Poireau Ang., Carottes, Choux, Bettes, Choux de Siam, Navet, Rabiole etc., etc., sont toutes garanties fraiches.

Québec, 9 mai—E. J.

CHAPEAUX NOUVEAUX

Tou un stock de CHAPEAUX EN FEUTRE

TOUS LES GOUTS, TOUTES LES COULEURS, TOUS LES PRIX ET POUR TOUS LES AGES

M. VENNER-BENICOL

No. 264 RUE SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

TOUT PRES DE LA HALLE JACQUES-CARTIER

Québec, 24 mars—1ms. e. j.

Les pilules de Racicot enlèvent les boutons

Quant on se purge avec les **PILULES MAGIQUES de J. E. P. RACICOT**, on peut être certain de faire disparaitre tous ces boutons et ces taches repoussantes, qui défigurent les plus jolis visages, et privent de se présenter dans la société. Ces pilules sont des plus efficaces pour toutes ces impuretés de sang, qui sont la cause de tant de désagréments. Ce qu'il y a aussi d'avantageux avec ces pilules, c'est qu'elles n'empêchent pas de vaquer à ses occupations ordinaires. M. Racicot fabrique non seulement des pilules de racines sauvages, mais aussi toutes sortes de tisanes composées d'herbes et de racines, qui par un usage judicieux, guérissent toutes les maladies, quelles qu'elles soient. Sachez que pour vous procurer ces remèdes sauvages il faut vous rendre à **l'Enseigne du Gros Sauvage**, chez

J. E. P. RACICOT

[illegible], Rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec

BEAUTE, JEUNESSE

Produits spéciaux recommandés

EAU DE TOILETTE, pour conserver la fraicheur du teint.

CREME, pour effacer les rides.

PATE, pour blanchir la peau.

LOTIONS, pour faire disparaitre les boutons et les taches de rousseur.

EAU CAPILLAIRE, pour empêcher la chute des cheveux et les faire croître et multiplier.

CHEZ

P. MATHIE,

PHARMACIEN,

Coin des rues St.-Jean et du Palais

QUEBEC.

—EJ1a

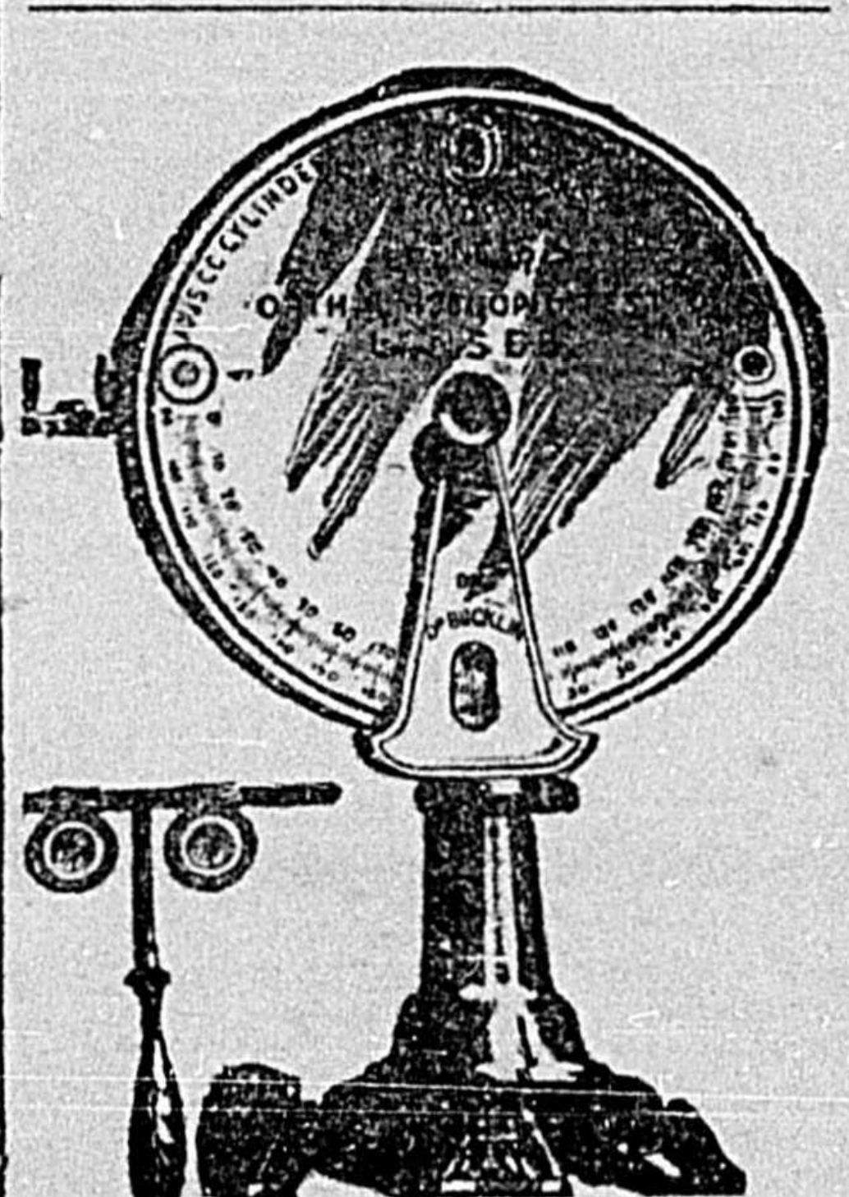

P. E. POULIN P. C. LACASSE

Preservez votre Vue !

Comprenant l'importance d'avoir une connaissance complète et absolue de cette ligne de notre commerce, M. C. Lacasse a suivi un cours d'études spéciales avec l'un des oculistes les plus célèbres de New-York, le Dr Chas. A. Bucklin. Il a reçu de ce grand spécialiste un certificat qui atteste de ses connaissances, et nous sommes maintenant prêts à satisfaire aux cas les plus difficiles. Nous avons des opticomètres Spencer, instruments scientifiques et pratiques pour connaitre tous les défauts d'optiques de l'œil et déterminer les lentilles nécessaire pour les corriger.

Comme nous nous servons de cet instrument pour ajuster lunettes et pince-nez, nous pouvons garantir satisfaction à nos pratiques de toutes les classes.

Cet instrument mesure chaque œil séparément. C'est la méthode unique dont tous les oculistes accordent à reconnaitre le mérite.

D'après notre expérience on rencontre souvent des personnes ayant des yeux d'un degré de force inégale : cela nécessite, il va sans dire, des verres d'un pouvoir différent pour chaque œil, qui placés dans les montants de la lunette, donneront une vision normale distincte.

Les personnes qui ont eu de la peine à se procurer des lunettes qui leur aillent bien, sont cordialement invités à venir se renseigner par elles-mêmes sur les mérites de cet instrument.

☞ Lunettes et pince-nez de tous les degrés, toujours en main.

Certificat—Monsieur,—Son Eminence le cardinal Taschereau, Archevêque de Québec, m'exprime son désir de vous faire connaitre que les lunettes que vous lui avez procurées sont de la meilleure qualité et mieux appropriées à sa vue que celles dont il a fait usage jusqu'à ce jour. J'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur,

(Signé), J. B. Z. BOLDUC, P.

Elixir Resineux Pectoral

MARQUE DE COMMERCE.

Voulez-vous ne plus tousser ? Faites usage de l'**Elixir Resineux Pectoral**, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poumons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses, de **médecins distingués** attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 17 mars 1889.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'**Elixir Resineux Pectoral**, je crois de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie à l'Université Laval.

En vente partout — 25 centins la bouteille

L. ROBITAILLE, Proprietaire
Joliette, P. Q., Canada

AVIS

M. JOS. P. ROY, avocat, désire informer ses clients qu'il a transporté son domicile au No. 12, rue St-Joseph, St-Roch, où il tiendra, à l'avenir, un bureau le soir.

M. Roy continuera à tenir son bureau du jour au No. 83, rue St-Pierre, Basse-Ville.

Québec, 19 mai—E. 6fs.

Demande

ON DEMANDE plusieurs institutrices diplomées pour écoles élémentaires.

S'adresser à

CHS. F. X. PREVOST,
La Patrie, Compton.

Québec, 19 mai—E. jno.

IMPORTATION CHOISIE

UN NOUVEAU CHOIX DE MARCHANDISES NOUVELLES POUR L'ETE

CE QUI SUIT SONT QUELQUES ARTICLES DES principaux départements ; pour lesquels nous invitons le public.

Mantilles, Gilets et Manteaux pour Dames.

Robes de matin et (Tea Gowns) en Cachemire et flanelle, pour dames.

Manteaux nouveaux pour la pluie depuis $2.10, $2.55, $3,60, $5.60 et plus.

Un grand choix dans les modes Anglaises et Françaises.

Chapeaux Bonnets, plumes, etc., etc.

Costume brochés et de broderies très riches.

Etoffes à robes très jolies à 12½c., 15c. 18c., 22c. et 25cts.

Nouvelles Indiennes Anglaises et françaises, aussi nauveaux satinés.

Points noirs (Fish net) nouveaux patrons.

Une spécialité dans les corsets, modèles très nouveaux Anglais, Français et Américains.

GLOVER, FRY & CIE.

MARCHANDISES DE MAISON

Les meilleures valeurs dans les cotons ordinaires et coton à drap. Toile à nappe et serviette à table. Flanelle union de fantaisie très satisfaisante et très durable.

La vente de notre flanelle blanche foulée, augmente considérablement tous les ans, et nous pouvons la recommander fortement au public, comme le meilleur fini dans le commerce.

Achetez pour argent comptant et vous sauverez 5% (5 centin dans la piastre).

Glover, Fry & Cie.

SIROP DE BARBADES

Première cargaison de la nouvelle récolte

289 Puns.
46 Hhds.
35 Bbls.
} Maintenant au débarcadère "New-Dominion."

A. JOSEPH & FILS.

19 mai—els

Honore Roy

NO. 115

Rue St-Joseph, St-Roch

M. HONORE ROY remercie ses amis et le public en général du généreux patronage qu'on a bien voulu lui accorder depuis 25 ans et espère qu'on voudra bien lui continuer le patronage qu'on lui a accordé jusqu'aujourd'hui. Il fera tout en son possible pour donner pleine et entière satisfaction aux clients comme par le passé, il profite aussi de cette occasion pour les informer, que depuis l'incendie dont il vient d'être victime il a transporté son atelier au

No. 115, rue St-Joseph, St-Roch,

ancien atelier de photographie de M. Castonguay si bienconnu du public et qu'il est maintenant prêt à exécuter sous le plus court délai toute commande qu'on voudra bien lui confier, à des prix défiant toute compétition.

☞ Les personnes qui ont donné des à comptes pour des poses avant l'incendie devront se présenter au nouvel atelier où ils auront pleine et entière satisfaction.

Québec, 24 mars—E. 3 m.

Vapeur Montmagny

CAPT. VIEN

Ce bateau fera entre Berthier, St-Jean, St-Michel et Pointe St-Laurent et Québec, le et après le 4 MAI, le temps et les circonstances le permettant ses voyages comme suit tous les jours à l'exception du dimanche.

DEPART DE		DEPART DE	
Berthier	5 00 A. M.	Québec	4 00 P. M.
St-Jean	6 30 A. M.	"	
St-Michel	7 15 A. M.	"	
St-Laurent	8 00 A. M.	"	
LE SAMEDI			
De Berthier	3 00 A. M.	De Québec	4 heures
St-Jean	4 00 A. M.	"	"
St-Michel	5 00 A. M.	"	"
St. Laurent	6 00 A. M.		

Traverse de l'Isle d'Orleans

Le vapeur **ORLEANS**—Capt. BOLDUC

LE ET APRES LE 6 MAI, le temps et les circonstances le permettant, ce bateau fera le trajet comme suit

DE L'ISLE	DE QUEBEC
5 15 heures A. M.	6 15 heures A. M.
8 00 " A. M.	9 15 " A. M.
10 00 " A. M.	11 30 " A. M.
1 30 " P. M.	2 30 " P. M.
3 30 " P. M.	4 45 " P. M.
5 30 " P. M.	6 15 " P. M.
LES DIMANCHES (MIDI)	
12 00 heures P. M.	1 00 heures P. M.
1.30 " P. M.	2 30 " P. M.
3 15 " P. M.	4 00 " P. M.
5 00 " P. M.	6 00 " P. M.
7.00 " P. M.	"

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de l'Isle, et dans l'après-midi les [illegible] seront les mêmes que le dimanche.

Le vapeur "Orléans" quittera l'Isle tous les JEUDIS, à 10 h.

Le dimanche et les jours de fêtes le prix du passage aller et retour pour St-Joseph de Levis, sera le même que pour l'Isle d'Orléans.

Ligne de St-Romuald, Sillery et Québec

Le vapeur **LEVIS**—Capt. L. DESROCHERS.

A commencer le 3 Mai, (le temps et les circonstances le permettant) fera le trajet comme suit :

ST-ROMUALD	QUEBEC
6 00 heures A. M.	6 00 heures A. M.
8 00 " A. M.	9 00 " A. M.
10 00 " A. M.	11 30 " A. M.
1 00 " P. M.	2 00 " P. M.
3 00 " P. M.	4 00 " P. M.
5 00 " P. M.	6 15 " P. M.
LES DIMANCHES	
2 00 heures P. M.	1 30 heures P. M.
5 00 " P. M.	3 00 " P. M.
	6 00 " P. M.

Arrêtant à Sillery et au quai de M. Bowens en montant et descendant.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi, les heures seront les mêmes que le dimanche.

Traverse de Quebec et Levis

LES BATEAUX DE CETTE TRAVERSE (la glace et le temps le permettant, le dimanche excepté) quitteront :

QUEBEC	LEVIS
Pour le Grand-Tronc	
A. M. 8.30 Train mixte pour Richmond.	A. M. 7.00 Malle de l'Ouest.
11.30 Train Express rapide pour l'Ouest.	P. M. 2.30 Train Express rapide de l'Ouest.
P. M. 7.30 Malle pour l'Ouest.	7.30 Mixed de Richmond.
Pour l'Intercolonial	
A. M. 7.00 Train pour Campbellton	A. M. 7.00 Mixte de Rivière du Loup.
7.30 Train (accommodation pour Rivière du Loup.	12.00 Malle de Halifax.
P. M. 2.00 Malle pour Halifax.	P. M. 1.30 Malle pour Campbellton.
5.30 Train (accommodation pour la Rivière du Loup.	5.00 Train (accommodation pour la Rivière du Loup.
Pour le Quebec-Central	
P. M. 1.00 Express pour Sherbrooke.	A. M. 10.30 Train mixte de St-Joseph.
1.30 Train mixte pour St-Joseph.	P. M. 3.30 Express de Sherbrooke

1 Février 1891

NOUVEAUTES D'ETE

JE VIENS DE RECEVOIR directement de Londres les nouveautés suivantes :

Vestes élégantes et légères pour été ; on peut les laver.

Chemises de négligé.

Nouvelles écharpes pour été, etc., etc.

De nouvelles marchandises arrivent tous les semaines.

Pas de vieux "stock".

W. Vincent

38 RUE DE LA FABRIQUE

Québec, 26 avril—E, au 1er juin.

POUR LE 24 JUIN

CHANT NATIONAL

Solo et chœur a 4 voix
Paroles de l'honorable juge Routhier
MUSIQUE DE C. LAVALEE

25c. L'EXEMPLAIRE
où $2 la douzaine

CHANTS CANADIENS

Harmonises a 4 voix egales par
ERNEST GAGNON

40c. L'EXEMPLAIRE

AIRS CANADIENS

Mosaique sur les airs canadiens
Pour Harmonie ou Fanfare
Arrangee par
J. VEZINA
Chef de musique.

$2 L'EXEMPLAIRE

Publies et en vente chez

ARTH. LAVIGNE

Editeur de Musique,

55 Rue de la Fabrique

BUVEZ

L'EAU ST-LEON

Pour toutes les desordres internes et externes

Cette Eau est Nutritive Fortifiante et préserve une vie longue, la force et la beauté, etc.

Les Physiciens déclarent qu'il est impossible de l'apprécier à sa juste valeur.

12 mai—E. J. 1an.

T. E. SAVARD

COIN DES RUES ST-VALIER ET ST-OURS

INFORME SES AMIS ET LE PUBLIC EN général, qu'il a reçu ce printemps, une quantité de VOITURES NOUVELLES, tant que BUGGYS et WAGONS de famille, Phaeton et une foule d'autres voitures très confortables et élégantes, destinées à la promenade.

Les chevaux et harnais, sont de première qualité, le tout est **a vendre ou a louer**, à des prix très modérés.

Toute personne désirant confier leurs chevaux en pension sera assuré d'avoir pleine satisfaction

TELEPHONE 733

N'oubliez pas de prendre

—UNE—

LISTE DE NOS PRIX

ET DE VENIR BIENTOT CHOISIR vos moulins à coudre. Ayant l'intention de discontinuer la vente de moulins à coudre, pour écouler l'assortiment, nous avons décidé de vendre nos moulins à coudre aux bas prix suivants :

Moulins à Coudre	prix	du	Catalogue	$50	pour	$20.00
"	"	"	"	55	"	22.50
"	"	"	"	60	"	25.00
"	"	"	"	65	"	27.50
"	"	"	"	70	"	30.00
"	"	"	"	75	"	32.00

Termes de paiements faciles ; une réduction libérale pour argent comptant, aussi quelques moulins à Coudre Raymond, Singer, Asborn, Lawlor, Appleton, Banner, en ordre parfait à vendre au bas prix de $5 00

—CHEZ—

Allaire, fils & Cie

COIN DES RUES

St.-Jean et St.-Stanislas

(HAUTE-VILLE)

QUEBEC

Boite Bureau de Poste, 313 Téléphone No 21)

e j.

DEMANDE

On demande plusieurs couturières. S'adresser au magasin de BILODEAU & GODBOUT, No 21 rue Nore-Dame,

16 avril—e j j n o Basse-Ville

Musique Nouvelle

Le fameux morceau Dent de Lion, par Winpfheimer, édition bon marché 10c. juste arrivé. Le grand morceau, Love's Reply, scottische, 10c. par F. T. Baker, compositeur de la valse des Soupirs d'Amour, de la valse Hermione, etc. Grande marche Andes très difficile, mais superbe, par C. W. Warren, 50c ; Cecilia, marche, une des plus belles marches, 10c ; La Tutelle, par Meyer, 20c. en grande demande dans les couvents. 20c. Tulip, grande valse, par Wollanhaupt, superbe valse, 20c ; Playmates' Waltz, tiré de la fameuse chanson, 10c ; Little Tycoon, marche 10c ; 3ème édition vient justement d'arriver.

WALTER STREET

29, rue Bleury et 2328, rue Ste-Catherine, Montréal.

11 mars—e. j. n. o.

G. R.
RENFREW
& CO

CHAPEAUX de FEUTRE

Toutes les nouvelles formes en fait de chapeaux de feutre pour messieurs.—Maintenant en magasin

G. R. RENFREW & CIE

—35 ET 37—

Rue Buade, Haute-Ville, Québe

SUCCURSALE

71 et 73, KING STREET EAST, TORON

Le bateau "Jacques-Cartier"

CE BATEAU QUITTERA LE QUAI CHAMPLAIN tous les mercredis et samedis à 8 heures a. m., pour Murray Bay, arrêtant à Ste-Anne de Beaupré, Ile aux Coudres, Baie St-Paul, Eboulements et il reviendra le jeudi soir à 6 h. p. m.

Québec, 4 avril—E. J. jno.

POUR LES FETES D'ETE

LA FETE DIEU-LA GRANDE PROCESSION--LA SAINT-JEAN-BAPTISTE, ETC., ETC., ETC.

HATEZ-VOUS DE DONNER VOS COMMANDES A TEMPS AU SYNDICAT DE QUECEC

Modiste Expérimentée et garantie de première classe pour Robes, Manteaux, Mantelles etc., Choix de nouveautés pour toilettes de dames incomparable à Québec.

Assortiment nouveau de chapeaux de dames, reçu cette semaine. Modiste à chapeaux, sans craintes et sans reproches.

HATEZ-VOUS, LES PREMIERS VENUS SONT LES PREMIERS SERVIS

AU SYNDICAT DE QUEBEC

P. S.—On a besoin de cinq à six bonnes modistes à chapeaux.

Fonds de Banqueroute

POUR ETRE

VENDU

D'ICI AU 1ER MAI

A

GRANDE REDUCTION

LE PUBLIC EN GENERAL EST INVITE tout particulièrement à profiter de l'immense avantage que M. J. E. Martineau leur offre en ce moment par l'achat qu'il a fait du fonds de banqueroute de M. R. Lavoie, marchand de fer, rue St-Joseph. Il faut absolument que ce fonds de Banqueroute soit vendu avant le déménagement.

Québec, 14 avril—E. J.

AUX VOYAGEURS

VOUS POUVEZ MAINTENANT VOUS PROcurer des billets pour toutes les lignes ci-dessous nommées au

No. 87 Rue du Pont

Le chemin de fer de Québec et du Lac St-Jean ; le Grand-Tronc ; l'Intercolonial ; le Québec Central ; la compagnie de navigation de Richelieu et Ontario et un grand nombre d'autres y compris plusieur compagnies transatlantiques.

SUZOR & TRUDELLE

Agents generaux.

Québec, 1er mai—E J. 1ms.

Apollinaire Corriveau

AVOCAT

98 RUE SAINT-PIERRE

Porte voisine de la Banque de Quebec.

Bureau du soir 633 rue St-Vallier, St-Sauveur (Residence)

Québec, 12 mai—E. J. 2s.

Feuilleton de L'ELECTEUR

19

LA CHANOINESSE

—Hé ! l'ami, lui dit Coquelicot faisant un dernier pas, que faites-vous donc là ?

—Que vous importe ? répondit brusquement l'homme du porche.

—Ma foi, dit Coquelicot allant tout à fait droit à lui, vous avez raison, cela m'importe peu, mais si je pouvais vous être utile.........

Coquelicot remarqua alors que l'inconnu serrait un poignard dans sa main crispée, et, comme Coquelicot était un homme prudent, il s'assura que son épée jouait aisément dans sa gaine.

Mais il continua à s'approcher, et se trouva face à face de l'inconnu, dont un rayon de la lune éclairait le visage.

—Aventurino ! s'écria-t-il en reculant d'un pas, et saisi d'une pensée supertitieuse.

Un sourire, où le désespoir se peignait bien mieux que tout autre sentiment, passa sur les lèvres de l'inconnu.

—Je ne suis pas Aventurino, dit-il.

—Alors, s'écria Coquelicot, tu es donc son fantôme?

Et Coquelicot parlait en homme convaincu qu'il avait devant lui l'ombre du reitre que le chevalier Fleur-de-Mai avait quelques heures auparavant, expédié dans l autre monde.

—Je suis son frère, dit l'homme au poignard d'une voix sourde.

Ces quatre mots produisirent sur Coquelicot un merveilleux effet. Il avait cru voir l'ombre d'Aventurino trépassé, et, supertitieux comme tous les hommes dont l'éducation a été fort négligée, il avait été saisi d'un sentiment de crainte ; mais, lorsqu'il sut avoir affaire, non à un mort, mais à un vivant, il retrouva son sang-froid, son courage insouciant et ce mépris des événements ordinaires qui constituait sa force. En même temps il comprit qu'il était fort heureux qu'il n'eût point positivement affirmé au frère d'Aventurino pue ce dernier était mort car, en admettant que celui-ci eût connaissance de l'événement, c'était lui fourinr un indice précieux sur le meurtrier, et s'attirer mille questions.

—Oui, reprit le frère d'Aventurino tandis que Coquelicot faisait toutes ces réflexions, je ressemble fort à mon pauvre frère, et je ne suis point étonné que vous m'ayez pris pour lui ; vous le connaissiez donc?

—J'ai servi danc le même corps d'armée. J'étais sergent dans Royal-Navarre, et lui bribadier de reitres pendant les guerres des Pays-Bas.

Y a-t-il longtemps que vous l'avez vu ?

—Oh! dix ans au moins.

L'Italien soupira.

—Mais, demanda naïvement Coquelicot, vous parlez toujours de votre frère d'une facon lamentable et comme s'il était mort ; lui serait-il donc arrivé malheur?

— Il est mort en effet murmura l'Italien d'un air farouche.

—Mort !

—Oui ; tué assassiné, percé d'outre en outre.

—Ah! pécaire, exclama Coquelicot qui faignit une vive douleur ; et comment cela? où ? quand?

—A deux pas d'ici; ce soir... vers huit heures.

"Corpo di Bacco" murmura piteusement l'écuyer, qui voulait flatter l'Italien en se servant des jurons de sa langue maternelle ; mais qui donc l'a tué ?

—Oh ! s'écria l'Italien en montrant le poing au ciel, et serrant avec fureur le manche de son poignard, si je le savais ......mais je ne le sais pas......... et il faut que j'apprenne son nom à tout prix......... le sang veut du sang !

—Diable pensa Coquelicot, ceci parachève les aventures romanesques de mon honoré maître. Il est évident qu'un bel amour ne saurait venir décemment s'il n'était accompagné d'une bonne haine.

Et Coquelicot reprit tout haut faignant toujours la plus profonde affliction :

—Certainement qu'il faut le savoir, et que le sang veut du sang .... Nous le saurons, nous vengerons Aventurino.

—Vous étiez donc son ami? fit l'Italien lui tendant spontanément la main.

—Parbleu ! répondit Coquelicot désormais imperturbable ; mais, ajouta-t-il, le moyen de retrouver le meurtrter n'est pas, il me semble, de rêver au clair de lune sous le porche d'une vieille église.

—Ah ! répondit Pepe (ainsi se nommait l'Italien), c'est que nous autres Napolitans, lorsqu nous avons un meurtre à venger, nous avons coutume d'entrer dans une église, et d'y invoquer la Madone en la priant de nous servir.

— Bonne précaution, ma foi ! Vous sortez donc de l'église ?

—Non, elle est fermée ; j'attends le jour et le moment où on l'ouvrira.

—Vous aurez le temps d'attendre en ce cas.

—Je le sais ; mais où voulez-vous que j'aille ? Je suis arrivé à Paris aujourd'hui même : je n'y connais qu'un seul homme ; et dans le méchant grenier que j'ai loué rue des Prouvaires j'ai porté le cadavre de mon frère... et j'ai peur auprès d'un cadavre.

Une idée bizarre venait de jaillir, à ces derniers mots, du cerveau de Coquelicot.

—Nous partons demain, s'était-il dit ; si je laisse ce drôle à Paris, il verra du Vernais ; celui-ci ne tardera point à lui apprendre que c'est le chevalier qui a tué Aventurino, et à deux ils ourdiront une bonne petite vengeance dont le résultat sera la mot demon maitre. Le mieux est de l'*emmener avec nous*, et il ne se doutera point ainsi, jusqu'à notre retour au moins, que le meurtrier de son frère est précisément le gentilhomme qu'il sert.

Ce raisonnement, on le voit, n'était nullement dépourvu de sagesse, et Coquelicot en fit aussitôt la base de tout un plan de conduite qu'il résolut de mettre à exécution sur-le-champ.

—L'ennemi qu'on a sous la main, pensait-il, cesse d'être dangereux.

Il se tourna donc vers Pepe :

—Eh bien ! lui dit-il, venez avec moi ; j'ai mon logis ici près, nous le partagerons, et demain nous aviserons au moyen de venger votre frère.

—Votre nom ? demanda l'Italien pénétré de reconnaissance.

—On m'appelle Coquelicot, et je sus écuyer, pour le moment, du chevalier de Chastenay, un tout jeune seigneur qui peut-être, nous aidera fort, en cette circonstance.

— J'accepte, monsieur Coquelicot.

(*A continuer*)

JE GARANTIS POSITIVEMENT LA CURE de toute hernie soit chez les enfants ou les adultes.

Quelque malade que vous soyez, venez me voir. Si je ne vous donne pas parfaite satisfaction, je paierai toutes vos dépenses.

Voici quelques-uns des certificats que je reçois de toutes les parties de l'Amérique.

CERTIFICATS

Ottawa, 18 déc. 1889.

J. L. ARMSTRONG, Ecr.,
70½ rue Bank, Ottawa.

Monsieur,

Parmi ma pratique, je rencontre souvent des cas de hernie ou rupture. Depuis dix-neuf ans j'ai occasion d'employer les bandages de plusieurs [illegible] qui sont loin de satisfaire autant que les bandages avec celui que et rassort. Aussi, je recommande beaucoup votre patente.

Je suis très satisfait de voir que plusieurs de mes patients vous doivent leur guérison, et c'est [illegible] raison qui me porte à recommander à tous ceux qui sont affligés de hernie de s'adresser immédiatement à vous. Je ne doute nullement que tout médecin intelligent, reconnaissant votre habileté à guérir les hernies, sera heureux de vous adresser ses patients.

A. A. HENDERSON, M. D.,
414 rue Albert.

Ottawa, 6 déc. 1889.

A J. L. ARMSTRONG, ECR.,
70½ rue Bank, Ottawa.

Je certifie volontiers que j'ai plus de confiance en vous pour la guérison des hernies qu'en tout homme au Canada. Vous avez parfaitement réussi dans la cure de mes patients. Puissiez-vous avoir tout le patronage que vous méritez !

ROBT. MARK, M. D.
L. R. C. P. S. K.

Je serai à l'Hôtel St-Louis, Québec, lundi le 25 du courant.

J. L. Armstrong.

SPECIALISTE POUR HERNIE

70 ½ Rue Bank, Ottawa.

Québec, 16 mai—E.

LAIT! LAIT! LAIT

A VENDRE

Avis aux Hôteliers, Maisons de pension, Hospices et institutions de toutes sortes

J'AI LE PLAISIR D'INFORMER les consommateurs de lait et tout le public en général, que j'ai commencé à vendre du lait de première qualité, au prix excessivement bas de **10 cts le pot** et cela durant tout le cours de l'année et distribué à domicile tous les jours.

Ce lait, venu des campagnes environnantes de Québec, sera distribué aux pratiques d'après le système américain, qui fait, à si bon droit, l'admiration de ceux qui ont voyagé aux Etats-Unis et qui est appelé à remplacer pour le plus grand avantage des consommateurs de lait à Québec, le vieux système si défectueux de la distribution du lait en usage jusqu'à présent dans notre ville.

Au public québecquois d'apprécier ce grand avantage qui leur est donné de se procurer cette boisson si saine, si nutritive et de première nécessité, pour un prix si modique, et d'accorder son patronage à ceux qui par esprit d'initiative ont entrepris d'emboîter le pas dans la voie du progrès à la suite des grandes villes des Etats-Unis et du Canada, dans ce qui concerne la vente et la distribution du lait dans la ville de Québec.

Aux personnes qui voudront bien me faire l'honneur d'une commande, je leur demanderais de vouloir bien me dire la quantité de lait qu'elles prendront par jour, qu'elles pourront cependant augmenter ou diminuer à volonté, en avertissant le distributeur.

☞ Je ne vends pas moins d'une pinte de lait par jour.

Pour leur plus grand avantage les consommateurs sont priés de me faire parvenir leur ordre le plus tôt possible. Pour demande de lait ou informations, s'adresser au distributeur ou par lettre à

Chs. A. Paquet

Barriere Ste-Foye, Quebe

no—e

YACHT A VENDRE

Un beau yacht de 24 pieds avec gréments complets, et en parfait ordre, peint à neuf, à vendre à bonnes conditions. On peut le voir au quai de la Commission.

Pour autres informations, s'adresser au propriétaire [illegible], No 151, rue St-Ours ou à M. [illegible] Lapierre, St-[illegible]

27—e 1 [illegible]

de 1/5 dans le contrat de Esquimalt et d'autres travaux du hâvre de Québec, à l'exception du bassin à Lévis. Le témoin dit que la lettre qu'on lui présente a été reçue par lui en l'année 1883, bien que la lettre ne porte pas la date d'année et était écrite et signée par son frère Thomas McGreevy. Cette lettre est la même déjà publiée dans les "Coulisses du McGreevyisme" et dans laquelle M. Thos. McGreevy annonçait qu'il était arrivé à Ottawa avec les *Big boys* du Pacifique et que la semaine suivante il lui enverrait le résultat des calculs au sujet des soumissions pour les travaux du hâvre de Québec. Le témoin a reçu une autre lettre datée le 17 mai 1883, dans laquelle M. Thomas McGreevy dit à son frère qu'il doit avoir une conférence avec sir Charles Tupper et sir John Macdonald au sujet de leur réclamation à propos du chemin de fer Intercolonial ; une autre lettre datée du 16 avril aussi écrite d'Ottawa, mais sans date d'année, qu'il a reçue, en 1887 ; une autre datée du 27 du même mois, dans laquelle il est question de l'aqueduc de Québec, des soumissions du hâvre et de M. Perley, qui promet de remplacer M. Bennett comme ingénieur des travaux d'Esquimalt, si M. Murphy n'est pas satisfait de Bennett.

Une autre datée du 4 mai sur les mêmes sujets.

Une autre du 17 mars 1886, écrite sur papier du département des Travaux publics, cabinet du ministre, par Thos McGreevy, dans laquelle il apprend à son frère qu'un acompte de $75,000 a été envoyé à Larkin & Connolly à Esquimalt.

Une autre du 21 mars 1886 dans laquelle Thos McGreevy dit que le ministre des Travaux publics fera mettre $150,000 dans les estimés pour les travaux de la Colombie Anglaise.

Une autre lettre dans laquelle Thos McGreevy annonce qu'il a fait obtenir un contrat pour travaux de plomberie à un plombier de Québec.

Plusieurs autres lettres ayant rapport à différentes choses sont aussi lues. M. Fitzpatrick soulève l'objection qu'une bonne partie de ces lettres n'ont pas de rapport avec la cause et qu'on ne devrait pas en permettre la production.

Le président dit qu'il pourrait d'abord lire les lettres lui-même et demander ensuite l'avis du comité avant que les lettres soient lues à haute voix. Les avocats décident entre eux que les lettres qui n'ont pas de rapport avec la cause et avec les accusations, seront mises de côté. Plusieurs députés cependant insistent pour que toutes les lettres soient lues, puisqu'elles sont en rapport avec les accusations portées par M. Tarte contre M. McGreevy et sir Hector.

Le témoin lit une autre lettre dans laquelle M. Thos McGreevy dit qu'il a refusé de se rendre à la demande de sir Hector Langevin, de se retirer en faveur de M. Robitaille, dans l'affaire du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

M. Mulock s'oppose à la décision qui a été prise de décider en comité privé quelles seront les lettres qui seront lues et celles qui ne le seront pas. La lecture des lettres se continue. En déposant ses lettres devant le comité, M. Robert McGreevy demande qu'elles lui soient remises à la fin de l'enquête, car il en a besoin dans son procès pour libelle.—Accordé.

M. Geoffrion demande permission de produire les lettres entre la société Larkin et Connolly, afin de prouver la conspiration dont l'accusation est portée par M. Tarte dans sa déclaration en parlement.

M. Fitzpatrick dit que M. Geoffrion doit d'abord prouver qu'il y a conspiration ; d'un autre côté MM. Larkin et Connolly sont ici et il vaut mieux les examiner eux-mêmes au sujet de ces lettres ou de tout autre affaire.

M. Tarte dit que, dans sa déclaration, M. Thomas McGreevy est accusé d'avoir fourni des renseignements à MM. Larkin & Connolly et que les deux questions se tiennent. M. Geoffrion consent à retirer sa demande.

A midi et demi, le comité décide de siéger à huis clos pour faire le choix des lettres qui devront être lues devant lui. Le comité ne siégera maintenant que vendredi midi à 2 heures.

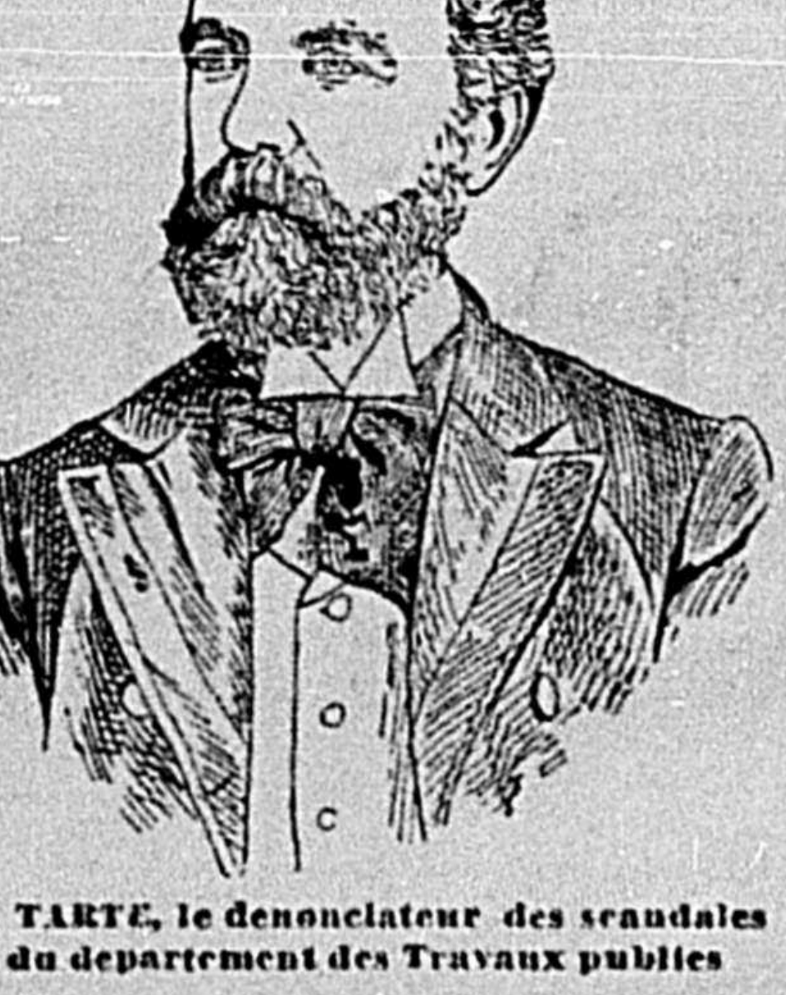

M. TARTE, le denonciateur des scandales du departement des Travaux publics

Voici le texte de quelques-unes des pièces importantes produites devant le comité :

Ottawa, 5 mai.

Mon cher ROBERT,

Je suis arrivé hier soir, à minuit, avec tous les gros bonnets du Pacifique, Van Horne et autres. La commission du chemin de fer Intercolonial siège aujourd'hui pour entendre la cause de Duncan McDonald. Comme Bell me l'a dit, rien n'a été fait dans les autres causes depuis que tu es parti. Je ne crois pas qu'il soit fait aucun rapport sur ces causes pour cette session ou pour les estimés seulement après la fermeture. Les soumissions pour le *Cross-wall* ne sont arrivées qu'hier et sont sous clef jusqu'à lundi, lorsqu'il commencera ses calculs. Je t'écrirai mardi et te ferai connaître le résultat. Larkin était ici hier. Je lui ai dit qu'il était inutile de laisser Peters de côté, vu que ça équivaudrait à donner le contrat au soumissionnaire le plus élevé, et qu'il faudrait prendre la soumission Beaucage, vu qu'elle était acceptable.

Tout à toi,
THOMAS MCGREEVY.

Mon cher ROBERT,

Il n'y a rien de nouveau au sujet de l'Intercolonial depuis que je t'ai écrit samedi. Je suis presque certain que rien ne sera fait à temps pour les estimés à cette session, et avant que tout soit terminé. Sans doute cela rencontrera les besoins pour le moment. Tous les estimés supplémentaires seront terminés en conseil aujourd'hui, et mis devant la chambre demain. Ce sont les derniers. J'espère te faire savoir demain le résultat au sujet des soumissions du *Cross-wall*. Règle bien tes conventions avec Beaucage avant que le résultat soit connu. Je te donnerai avis à temps. Je pense que la chambre va être prorogée vers le 15. Informe-toi de ce que fait O'Brien, ou de ses intentions au sujet des travaux de *l'examining warehouse*. Je crois que si on promettait de le désintéresser, il abandonnerait l'ouvrage, et si Charlebois se retirait, la soumission Beaucage serait peut-être acceptée. Mais n'agis pas toi-même ; fais agir une autre personne. Murphy pourrait voir O'Brien à ce sujet, mais il lui faudrait promettre de faire retirer Charlebois. On pourrait passer par-dessus tous les autres. On me dit qu'il n'a encore rien fait. Que faites-vous au sujet des tuyaux de l'aqueduc de Lorette ? Je voudrais que tu m'envoies les conditions de l'ouvrage à exécuter. Il ne sera pas nécessaire que tu viennes ici cette semaine. Je crois que je descendrai à Québec à la fin de la semaine, et avant de partir je fixerai une journée pour revenir, et rencontrer le vieux au sujet de ton affaire de l'Intercolonial et la faire régler. Il a promis de conférer avec Clark et de régler l'affaire après la session. Je lui demanderai avant de partir de fixer une journée pour faire venir Clark et terminer le rapport. J'aurai sa réponse avant de terminer.

Tout à toi,
THOMAS MCGREEVY.

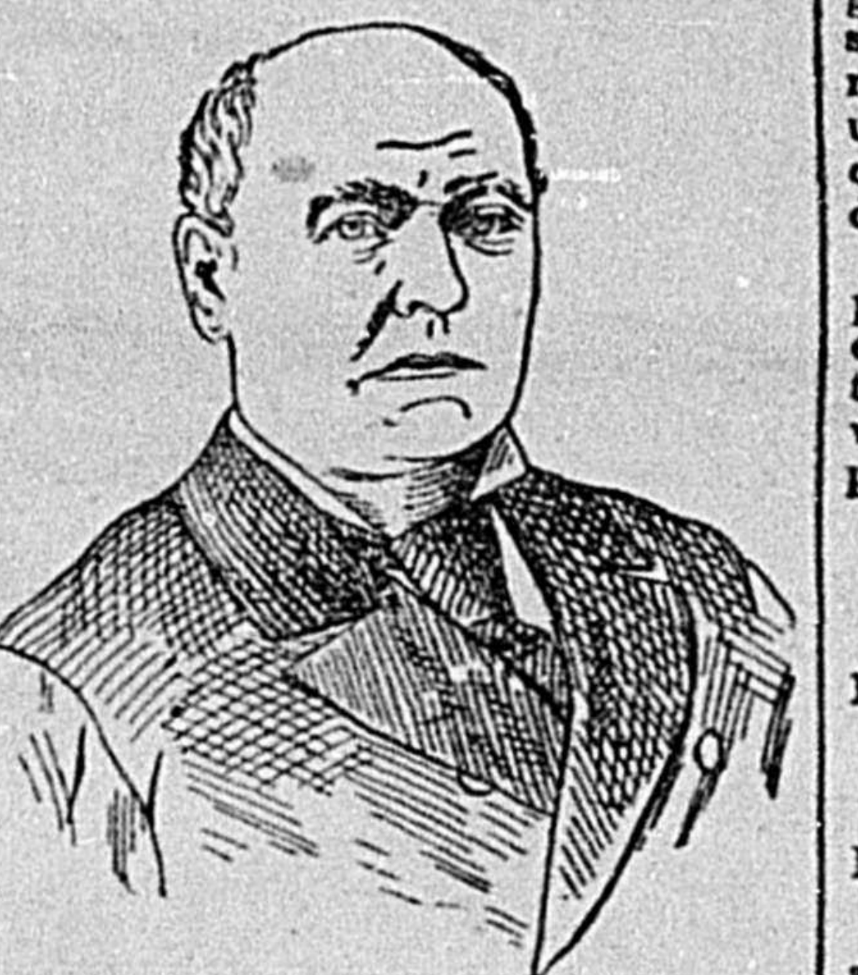

L'honorable THOMAS McGREEVY, un des accusés

Chambre des Communes, Canada 17 mai.

Mon cher ROBERT,

J'ai reçu ta lettre me disant que Morris revenait ici. Que peut-il faire après toutes les bêtises qu'il a commises. Comme je te l'ai dit hier de préparer un bon plan aussitôt que possible, en réponse aux lettres que Gallagher et Beaucage vont recevoir au sujet de leurs soumissions, pour les mettre plus élevées que celle de Larkin et Connolly, vu que leur soumission sera la plus basse. Le contrat sera donné d'Ottawa directement. Je crois descendre samedi pour me trouver à Québec dimanche matin. La Chambre sera prorogée le 23 ou le 25 courant. J'ai eu une conversation aujourd'hui avec sir Charles Tupper au sujet de l'Intercolonial et il a promis de fixer une journée immédiatement après la session pour avoir une conférence avec sir John et convenir d'une base pour la réclamation en équité, de façon qu'il puisse régler l'affaire en quelques jours. Je crois que vous avez mal fait de n'envoyer qu'un chèque non certifié avec votre soumission, quand on a affaire à une telle bande de coupe-gorge.

Tout à toi,
THOMAS MCGREEVY.

J'ai reçu ta seconde lettre à propos de l'aqueduc. Je suis certain que le "ring" Langelier va l'emporter.

T. M.

Chambre des Communes, 16 avril.

Mon cher ROBERT,

Je viens de voir Perley à propos des excavations. Je dois me rencontrer avec lui lundi et discuter son rapport avant qu'il l'envoie aux commissaires du hâvre, ainsi que d'autres questions concernant le bassin de radoub, etc. J'ai fait des arrangements avec Fuller pour l'ouverture d'un bureau à Québec, comme bureau du département des travaux publics, et confié à Lépine. Perley sera architecte. Je veux que tu fasses écrire par O'Donnell une lettre à Fuller, comme celle-ci annexée, afin qu'ils puissent être payés pour un autre mois. Ils ne pourront peut-être pas avoir la balance de leur paie tant que l'argent ne sera pas voté. Vu que la motion Curran vient lundi, j'ai cru plus prudent de rester ici et de voir Perley pour arranger les affaires avec lui. Lorsque tu aura besoin de moi en bas, fais moi le savoir.

Tout à toi,
THOMAS.

Chambre des Communes, 26 avril.

Mon cher ROBERT,

Je n'ai pas vu Perley à propos des travaux d'excavation. Je crois qu'il fera rapport en faveur de trente-cinq cents et imposera quelques conditions qui ne signifieront rien. Il fera son rapport lorsque je serai là. J'ai eu une conversation avec Shakespeare à propos de l'agrandissement du bassin de la Colombie. Je lui ai dit de s'unir avec les autres et de pousser l'affaire. Il est prêt à agir ainsi. Je lui ai dit d'écrire et d'avoir la longueur des steamers que la compagnie du C. P. R. a loués de la compagnie Cunard. Il me l'a promis, Connolly ferait mieux d'attendre à la semaine prochaine pour venir ici. Lorsque je serai à Québec, nous reparlerons de l'affaire. Je partirai d'ici jeudi prochain, si tu ne me télégraphies pas de ne pas descendre. Le vote sur la question du *Home rule* sera pris ce soir.

Tout à toi
THOS. MCGREEVY.

Ottawa, 2 mai 1885.

Mon cher ROBERT,

Comme je te l'ai télégraphié ce matin à propos des estimés du bassin de radoub de la Colombie, Perley a télégraphié à Trutch de lui envoyer son évaluation sans faute, et de ne faire aucune réduction sur le montant du matériel ce mois-ci, de sorte que ses estimés passeront en plein cette fois, et seulement 12½ dans les estimés futurs.

Il est entendu maintenant que Bennett, l'ingénieur à la Colombie, ne conviendra pas, de sorte que le ministre et Perley sont prêts à le changer. Il m'a demandé si je pouvais en recommander un. En connais-tu un qui conviendrait et je le ferai nommer par le ministre.

Tâche d'avoir les $72 pour pour lundi ; pour intérêt, billet à la banque *Quebec*, j'enverrai l'argent la semaine prochaine.

Nous siégeons depuis jeudi après-midi et n'ajournerons qu'à minuit ce soir. C'est une rude tâche à subir. Nous ne pouvons rien faire décider par les ministres. Tout est sens-dessus dessous.

La question du chemin de fer du Nord est réglée. La Pacifique l'aura en possession absolue, trente jours après la session, ou $1,500,000 comme aide pour construire une nouvelle ligne, s'il ne peut en obtenir possession dans les trente jours.

Tout à toi,
THOMAS

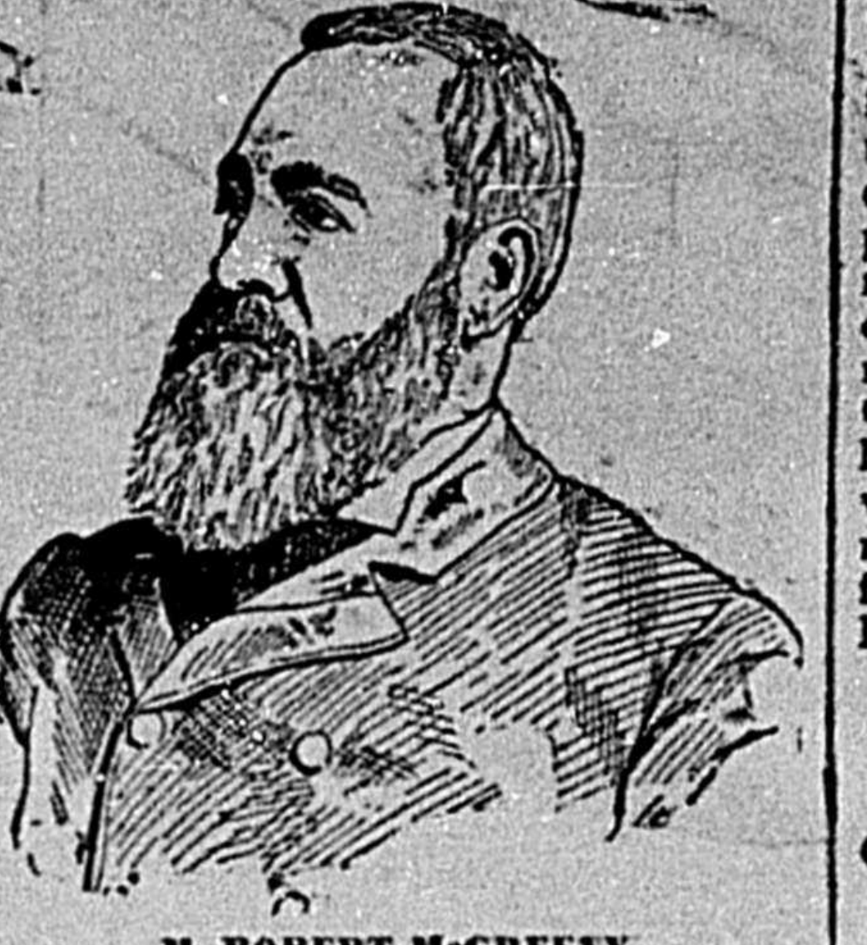

M. ROBERT McGREEVY

Ottawa, 4 mai.

Mon cher ROBERT,

Comme je l'ai télégraphié ce matin, il n'y a pas eu d'estimés envoyés par télégraphe. Toutes les instructions nécessaires leur ont été envoyées par écrit, et malgré cela ils ont envoyé aujourd'hui une dépêche qui coûte $15, demandant ce qu'ils ont déjà devant eux depuis plus d'un mois.

Perley est allé voir Pagé ce matin pour tâcher d'avoir un autre ingénieur et l'envoyer là immédiatement et destituer Bennett. L'ingénieur qui sera envoyé recevra ses instructions avant de partir.

Tout à toi,
THOMAS.

Département des Travaux publics,
Canada,
Ottawa, 17 mars 1886.

Mon cher ROBERT,

Larkin et Connolly sont ici. Larkin a appris beaucoup au sujet de ce qui a été fait. Les estimations pour février sont passées et dépassent $25,000 ; ce qui fait près de $75,000 envoyées depuis un mois. Ils doivent être *flush* maintenant là-bas. Je t'envoie aujourd'hui les ordres du jour contenant ce que Edgar demande au sujet du chemin de fer Baie des Chaleurs. Pope m'a envoyé demander quelle réponse il devait faire. J'ai consenti à ce qu'il donne les renseignements demandés, mais il dira que je lui ai donné avis que je m'étais retiré de la direction de la compagnie et que je n'ai plus d'intérêts dans la compagnie. D'autres questions seront posées. Pope m'a dit qu'il avait envoyé la même réponse au ministre de la Justice. J'irai voir comment elles sont rédigées. Lettre reçue et je m'occuperai de ta demande.

Tout à toi,
THOMAS MCGREEVY

P. S.—Murphy ne partira pas avant demain matin.

Département des Travaux publics,
Canada,
Ottawa, 1er mars, 1886.

Mon cher ROBERT,

Rien de nouveau depuis que je l'ai écrit. J'espère que Lortie recevra la lettre l'autorisant à faire le nivellement autour de la salle. Le montant total est de 7,800 pour le nivellement. L'affaire est toute réglée, mais il lui faudra attendre pour son paiement que l'argent soit voté.

J'ai eu une longue entrevue avec Perley à propos des travaux à la Colombie. Flenning devait signer son rapport aujourd'hui au sujet des travaux du hâvre. On me le montrera aussitôt qu'il sera signé. Je le verrai demain matin et nous déciderons, sir Hector et moi, ce qu'il y aura à faire pour l'avenir. Il adoptera mes vues, je le verrai ainsi que Murphy à ce propos avant de rien faire. C'est une bonne mine pour l'avenir. Je crois que la bataille va commencer sur l'affaire Riel mercredi prochain. Blake et les grits vont voter carrément contre le gouvernement avec les députés français pour avoir pendu Riel. Si tel est le cas, la majorité du gouvernement sera de 35 au lieu de 74, un état de choses bien plus satisfaisant. Je ne saurais dire maintenant, si je pourrai descendre cette semaine ou la semaine prochaine, parce que je crois que le débat sur la question Riel durera une semaine. Je crois que le bassin de radoub à la Colombie va être agrandi. On travaille maintenant à l'estimation du coût de l'ouvrage. Je crois qu'il va mettre un autre $50,000 dans les estimés pour cet ouvrage. La température est très froide.

Tout à toi,
THOMAS.

Département des Travaux publics,
Canada,
Ottawa, 11 mars 1886.

Mon cher ROBERT,

J'inclus le montant des estimés pour décembre et janvier. Celui de janvier est fait d'après un nouveau système de mesurement. L'avance de 20,000 sur "drawback" a été passé et sera envoyé à la Colombie. Le montant des estimés pour février n'a pas été encore télégraphié. Je te laisserai savoir lorsqu'il viendra.

Tout à toi,
THOMAS MCGREEVY.

Chambre des Communes, Canada.

Mon cher ROBERT,

Ta lettre est reçue, je serai chez moi samedi matin. Les soumissions pour le Cap Tormentine ont été ouvertes aujourd'hui par sir Hector. La plus basse est celle d'un entrepreneur d'Ottawa. Elle est de $134,000. Il se nomme Perkins. La suivante est aussi d'un homme d'Ottawa. Perley dit que le coût de l'ouvrage est estimé à $170,000. Tu sais quels étaient les chiffres des soumissions dans lesquelles tu étais intéressé. C'est un grand dommage qu'une si belle entreprise soit donnée à un prix si bas. Donne le papier inclu à M. Chaloner.

Tout à toi,
THOMAS MCGREEVY.

P. S.—J'ai vu Ferguson, il doit pousser la cause. Le gouvernement ne demandera pas de délai.

Les estimés pour avril pour la Colombie ont été passés lundi et s'élèvent à $36,000 net.

T. M.

Ottawa, 13 mai.

Mon cher ROBERT,

Ci-inclus une lettre de Rousseau. Tu devrais lui vendre le poêle à bon marché, nous n'en avons pas besoin ; télégraphies-lui le prix sur réception de ma lettre. Dis à Kerregan et Cie, plombiers, qu'ils ont le contrat pour l'hôpital de marine.

Ils n'étaient pas les plus bas soumissionnaires, Vandry était plus bas ; j'ai réussi auprès du ministre à leur faire donner le contrat. Ton compte de dépenses n'est pas encore parvenu au département des chemins de fer. Je voudrais que tu trouves $480 pour une semaine au moyen d'un chèque ou autrement pour payer les $300 dus à Stanley Smith et Lindsay immédiatement. Ils m'on écrit tous deux pour l'avoir. Je crains qu'ils n'insistent pour avoir le capital. Télégraphies-moi demain si tu réussis tout de suite. Si non je serai obligé de descendre pour y voir. Bradley m'a dit qu'il avait envoyé à Larkin & Connolly ce qu'ils avaient demandé par le télégraphe. Riopel sera à Québec vendredi matin, et donnera l'autorité nécessaire pour commencer le chemin de fer de la Baie des Chaleurs afin de sauver la charte.

Tout à toi,
THOS MCGREEVY.

Chambre des Communes du Canada,
26 février 1886.

Mon cher ROBERT,

Ta lettre est reçue. Je laisserai le Kent House à madame Pommier pour $300 plutôt que de la laisser vacante et faire les réparations. Envoie Leonard pour l'examiner tout de suite, il te dira comment ça coûte; et fais faire les réparations aussitôt qu'il le pourra. Je lui ai écrit bien à propos du bassin de radoub à Halifax. Sir Hector serait heureux de recommander Murphy. Ce qu'ils auraient à faire serait de demander à la compagnie en Angleterre, offrant de construire le bassin disant qu'ils ont construit celui de Québec et terminent celui de la Colombie et de donner le ministre des Travaux publics du Canada comme référence, quant à leur compétence dans ces travaux. J'espère que Shearer règlera tout avant de *partir*. Je m'occuperai de tout ce que tu me demande dans ta lettre; tu verras qu'il y a déjà de ces questions qui sont réglées. J'ai appris ici que Robitaille avait conclu un contrat pour le chemin de fer de la Baie des Chaleurs avec l'associé de Isbester. Le capitaine Bowie m'a appris cette nouvelle, je lui ai dit que c'était Armstrong, mais il m'a dit que Armstrong ne pouvait pas déposer l'argent qu'il avait promis, ce qui fait qu'il n'a pas le contrat. Je ne sais pas si c'est un canard ou non, mais le capitaine Bowie m'assure que le contrat est signé avec Isbester. Je t'écrirai plus au long demain.

Tout à toi,
THOMAS.

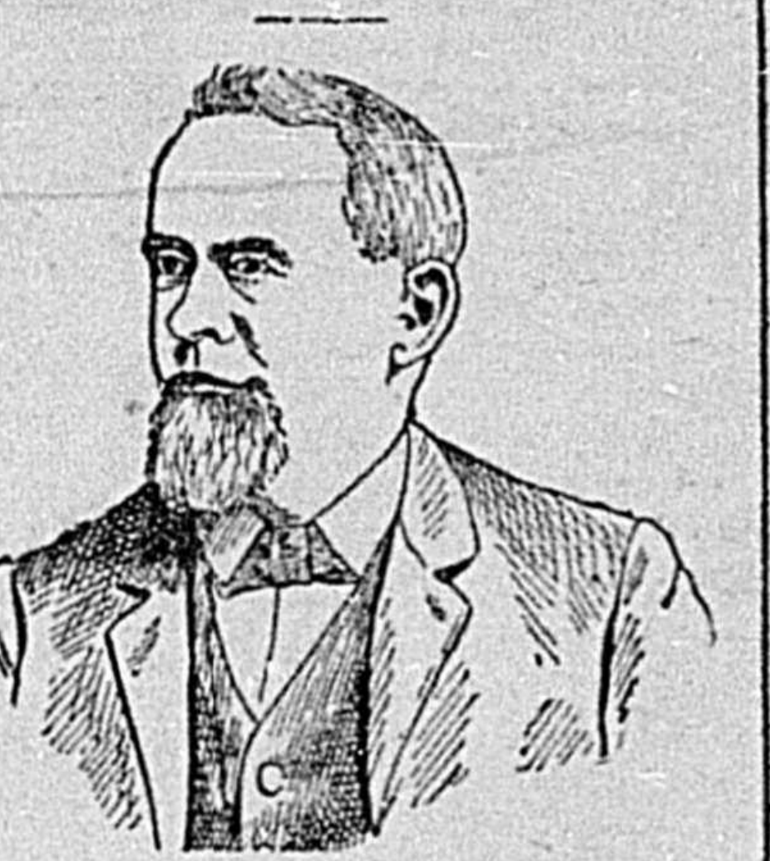

O. E. MURPHY

Chambre des Communes du Canada,
31 mars 1886.

Mon cher ROBERT,

J'ai eu une entrevue avec le ministre de la justice aujourd'hui. Il m'a dit qu'il avait presque décidé de lui accorder le *fiat* sans aucune reserve. Il m'a dit de le rencontrer demain matin à 11 heures et qu'il me donnerait un écrit à cet effet, et j'espère qu'il ne changera pas d'avis d'ici à demain.

Je me propose de descendre à Montréal vendredi ou samedi, pour rencontrer Chabot et un des directeurs de la compagnie pour rencontrer Senécal au sujet des affaires de bateau à vapeur, mais je ne puis descendre à Québec avant la fin de la semaine prochaine. Rien de nouveau au sujet des affaires de la Baie des Chaleurs, à l'exception que sir Hector m'a demandé de faire les conditions. J'en ai encore rien fait, mais on me dit qu'un contrat a été conclu avec un nommé Raphall qui est associé de Isbester. J'ai mis Mitchell sur la piste. D'autres me disent que Armstrong travaille sur la ligne, je le saurai avant ce soir. L'affaire Riel viendra la semaine prochaine.

Ton tout dévoué,
THOMAS MCGREEVY.

J'ai envoyé à Foote la liste de ceux qui doivent au bureau des mesureurs de bois. Il me l'avait demandée.

Département des Travaux publics,
Ottawa, 8 mars 1886.

Mon cher ROBERT,

Le Sénat ajournera demain jusqu'au 16, de sorte que tu verras Robitaille à Québec, vu que sa paie courrera toujours. On m'a dit que Isbester n'aura rien à faire avec le contrat de la Baie des Chaleurs, jusqu'à ce que la compagnie soit dans une position légale. Je n'ai encore reçu aucune proposition de la compagnie. Sir Hector veut que j'en fasse une ou dire ce que je veux qu'elle fasse. J'étais à Montréal samedi toute la journée. Irvine est arrivé ici à midi. Je ne l'ai pas vu. Jugement sera rendu dans la cause de Berlinguet, aujourd'hui. Je ne crois pas que la discussion sur l'affaire Riel vienne cette semaine. Dans ce cas, j'irai à Québec avant la fin de la semaine. Le gouvernement va perdre 22 de ses partisans pour la pendaison de Riel sur la motion Landry. La majorité ne dépassera pas 25 voix. Il fait très froid ici.

Tout à toi,
THOMAS.

Chambre des Communes du Canada,
9 mars 1886.

Mon cher ROBERT,

Je t'envoies une lettre du département de la Marine. Tu la liras à Fradet, et dis-lui que le contrat sera envoyé dans quelques jours. S'il veut copier la lettre, laisse-le faire, je t'écrirai de nouveau cet après-midi. J'ai eu une entrevue cet après-midi avec sir Hector et sir Adolphe au sujet de la Baie des Chaleurs. Sir Hector insiste pour que l'on en vienne à un arrangement. J'ai refusé et lui ai dit en dernier lieu de laisser Robitaille faire lui-même les propositions ; que je n'étais pas pour toujours lui fournir les idées et lui en donner l'avantage. Ils ont proposé que Caron et sir Hector me donne le contrôle du subside du chemin jusqu'à Ste-Anne à $6,000 par mille, si je cessais mon opposition au chemin de fer de la Baie des Chaleurs et qu'il nous déchargerait tous deux de notre stock. Ils sont dans une impasse complète ; les Armstrong éloignent tout le monde de l'entreprise. Isbester a écrit à Mitchell que tant que les Armstrong auraient affaire dans la compagnie il n'y toucherait pas.

Tout à toi,
THOMAS MCGREEVY.

Chambre des Communes du Canada,
18 juin 1885.

Mon cher ROBERT,

Ta lettre et ton télégramme reçus. Valin a télégraphié à Verret de donner à Beaucage les vis. La balance dans les livres ici au crédit de la commission à la date du 15 juin, qui inclu les $50,000 demandées et envoyées d'ici le 16 courant, est en tout de $220,000. Elle est maintenant de $170,000 après le paiement des $50,000. L'estimé de $23,000 vient des 50 envoyées ; de sorte qu'après le paiement de cet estimé, il reste environ $220,000 pour la saison ou pour les travaux du hâvre seulement. Il y a encore environ $100,000 pour le bassin. De sorte que d'après notre estimé de l'autre jour la somme de $190,000 seulement serait requise pour l'été et les $23,000 étaient incluses dans ce calcul.

Tout à toi,
THOMAS MCGREEVY.

Chambre des Communes, Canada,
19 mars 1886.

Mon cheROBERT,

J'inclus sous ce pli une lettre de M. Stephen Ryan de la rue Champlain. J'espère que tu pourras faire quelque chose pour lui, car il est dans le besoin. Larkin et Murphy sont venus ici. Larkin est parti hier au midi. Je n'ai pas vu Murphy. Je ne sais pas s'il est parti ou non. Je ne l'ai pas vu depuis hier après-midi. Tous deux paraissaient satisfaits de leur visite ici. Comme tu le verras par le *Hansard*, Pope a répondu à la demande d'Edgar au sujet du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Il a demandé de ne pas l'obliger à dire qu'il avait reçu de moi une lettre disant que je me retire de la compagnie. Il m'a demandé de laisser cela pour plus tard. Je n'ai pas encore de réponse de Caron au sujet de la balance des travaux à la citadelle. J'espère le voir demain, car il a fait son discours. Il a prononcé un bon discours et a complètement noyé Amyot, comme tu le verras par le *Hansard*. Comme je l'ai télégraphié ce matin, signe le bail aux conditions mentionnées dans ta lettre. Je ne veux pas rompre l'arrangement vu que la maison a été si longtemps vacante. Si elle l'abandonne dans un an ou deux, cela fera peu de différence vu que la cour est là, et il ne serait pas juste à l'égard de Pommier de mettre un restaurant à la porte voisine. Je ne crois pas que ce débat termine avant mardi prochain, peut-être pas avant la fin de la semaine. Je crois que le gouvernement aura une majorité de 50 au plus. Je ne pourrai pas descendre cette semaine, pas avant la fin de la semaine prochaine.

Je demeure ton tout dévoué,
THOMAS MCGREEVY.

Penses-tu monter bientôt. Laisse-moi le savoir.

T. M.

Nouvelles de Montréal

UNE BELLE DEMONSTRATION DE SYMPATHIE

Cadeau princier fait à l'honorable M. Robidoux et Mme Robidoux par leurs nombreux amis

La nomination de M. Parmelee

(De notre correspondant régulier)

Montréal, 27 mai.—L'*Etendard* publiait hier soir la note suivante :

"Il est rumeur que la Reine a hier conféré le titre de *sir* à MM. J. A. Chapleau et Wilfrid Laurier, le premier secrétaire d'Etat, et le second chef de l'opposition à Ottawa."

—Tous les journaux anglais de cette ville félicitent le gouvernement provincial pour avoir nommé le professeur Geo. W. Parmelee, du collège McGill, secrétaire de la section protestante du conseil de l'Instruction publique.

—La *Patrie* publie le rapport d'une démonstration extrêmement sympathique dont l'honorable M. Robidoux a été l'objet. Voici comment s'exprime le confrère :

"On sait que M. Robidoux est miné par la maladie depuis quelque temps et qu'il doit partir prochainement pour l'Europe dans l'intérêt de sa santé.

Avant son départ ses amis lui ont préparé une agréable surprise et hier soir, un certain nombre d'entre eux se rendaient à la résidence de M. le procureur-général pour lui présenter une bourse royalement garnie, puisqu'elle contenait quinze cents dollars.

On avait profité, disait-on, du vingt-cinquième anniversaire de son entrée au Barreau pour lui faire une semblable démonstration.

M. Robidoux a remercié ses amis en termes excessivement sympathiques et toujours élégants. Au cours de ses remarques, il a fait une heureuse allusion au prétexte de cette fête. Il y a un quart de siècle, il est vrai, que je suis membre du Barreau, a-t-il dit ; malgré le plaisir que j'éprouve ce soir pour l'offrande généreuse que vous venez de me faire, laissez-moi vous déclarez qu'elle m'aurait causé un bonheur aussi sincère à cette époque-là, même si elle eut été moindre ; car le soir de mon admission à la pratique de la profession d'avocat, j'étais obligé de me cotiser avec l'ami Geoffrion pour mouiller ça.

M. le procureur-général a reçu ses amis avec une hospitalité charmante et on s'est séparé de bonne heure ce matin.

Hier, une délégation de la société "La Gaité Française", ayant à sa tête M. A. Bouesnel, président d'honneur, s'est rendue chez l'honorable M. Robidoux, procureur-général de la province de Québec.

Le but de cette démarche était de remercier l'honorable ministre de la sympathie qu'il ne cesse de témoigner à la cause française et des services constants qu'il lui rend.

Un magnifique bouquet a été remis à la toute gracieuse madame Robidoux qui a eu pour ces messieurs des paroles pleines d'esprit et de cœur.

Après avoir vidé leur coupe à la santé de M. et de Madame Robidoux, les délégués se sont retirés, emportant le meilleur souvenir de l'accueil sympathique qu'ils ont rencontré auprès du protecteur et de l'ami des Français.

M. Schwob, consul de France, au nom des Français de Montréal, et M. C. Bayer, président de l'Union nationale belge de bienfaisance, au nom de ses compatriotes, ont tenu à s'associer à cette manifestation toute spontanée.

M. Schwob, dans une lettre des plus courtoise, s'est fait excuser de ne pouvoir se rendre chez M. Robidoux en exprimant en même temps ses sentiments de sympathie pour l'honorable procureur-général, ce que M. Bayer a été très heureux de faire de vive voix.

A PROPOS DE CET ASSAUT SUR NOTRE CONFRERE DE LA "PATRIE"

Notre correspondant à Montréal ayant fait allusion, dans sa dépêche du 26 mai, à un incident désagréable auquel aurait été mêlé M. Beaugrand, directeur de la *Patrie*, nous croyons devoir, en toute justice pour notre confrère, mettre sous les yeux de notre public la version des faits. La version que nous avons publiée était celle de son agresseur, tel que publiée dans le *Monde*.

Voici la lettre de M. Beaugrand :

VENGEANCE ET STRATEGIE

J'ai été, hier, le héros ou la victime—il est si vrai de dire que le sublime frise toujours le ridicule—d'une attaque faite en pleine rue, en plein midi, alors que je revenais, les bras chargés de lettres et de journaux, de la poste qui avait été fermée à dix heures à l'occasion de la fête de la reine.

Je tournais tranquillement le coin de la rue Notre-Dame pour prendre la rue St-Gabriel, où se trouvent situés les bureaux de la *Patrie*, lorsque je fus accosté par un jeune homme que je ne connaissais ni de nom ni de personne, et qui déploya un numéro de la *Patrie* de vendredi dernier, en me demandant si j'étais l'auteur d'une correspondance signée : *Un souscripteur au monument.*

Je lui répondis tranquillement dans la négative, mais il insista pour obtenir le nom de l'auteur que je refusai de lui donner dans la rue, en lui faisant remarquer que c'était là une affaire de bureau. Je me retournais pour prendre tranquillement ma route lorsque, sans crier gare, on me saisit brusquement par derrière par le collet de mon habit et, par un coup de rein familier aux écoliers, je fus brutalement renversé sur la chaussée.

J'ai déjà dit que j'avais les deux mains remplies de lettres et de journaux. Mon agresseur saisit un fouet qu'il avait dissimulé sous ses habits et tenta de m'en frapper à la figure et ce, à plusieurs reprises. Heureusement, que dans sa colère ou dans sa douce ivresse, le John Sullivan de la situation voyait trouble, car me trouvant complètement à sa merci, je ne reçus même pas la plus légère égratignure. Je réussis tant bien que mal à me remettre sur pied, et je me trouvai en face de mon interlocuteur de tout à l'heure, qui s'apprêtait à vouloir encore jouer de son fouet qu'il cingiait de manière à me faire croire que je me trouvais en face d'un cocher de fiacre en goguette.

Les badauds commençaient à se rassembler, et deux ou trois amis du monsieur au fouet se trouvaient au premier plan de cette galerie d'un nouveau genre.

Je me trouvais évidemment acteur dans une scène mûrie, réglée et montée d'avance.

Les pompiers du poste voisin intervinrent pour faire cesser le fracas et je demandai au jeune homme :

—Mais qu'avez-vous ? qui êtes vous pour venir m'attaquer ainsi ?

—Je suis le fils de M. F. X. Prieur dont il est question dans la correspondance de la *Patrie* et vous avez insulté mon père.

Par un hasard que je m'expliquerai peut-être un jour, le grand connétable Bissonnette se trouvait sur les lieux et nous conseilla de nous en aller, pour faire cesser le scandale dans la rue et pour lui permettre de disperser le rassemblement.

Mon agraisseur insistait pour que je le fisse arrêter séance tenante, mais cela paraissait tellement tomber dans son jeu que je n'en voulus rien faire et que je l'invitai, avec ses amis, à venir s'expliquer dans mes bureaux. Ils me suivirent tous les trois, et sur les entrefaites Benjamin Sulte se joignit à nous, et nous allâmes discuter la situation dans le silence de mon cabinet. Inutile de dire que les badauds étaient au désespoir, car le cirque organisé par M. Prieur et ses amis n'avait pas assez duré pour satisfaire leur légitime curiosité.

Les deux amis de M. Prieur lui dirent qu'il avait eu tort et qu'il devait me faire des excuses ; mais le jeune homme se récriait et voulait que je le fisse arrêter ; c'était là, évidemment, la principale partie de son programme et je lui gâtais sa réclame et son affaire. Je m'y refusai donc de la manière la plus formelle et je refusai aussi, par charité pour lui, de lui dire le nom de l'auteur de la correspondance en question que je lui aurais pourtant donné bien volontiers, s'il me l'avait demandé poliment et dans un lieu convenable.

Je dis par charité, car l'auteur de la dite correspondance est M. Louis Fréchette qui n'a pas plus pour habitude de cacher son nom que de demander à ses amis de prendre la responsabilité de ses écrits.

On comprendra donc que j'aurais eu la vengeance facile, en nommant M. Fréchette, qui n'est pas asthmatique et qui ne se serait guère gêné pour donner à M. Prieur une raclée dont il aurait pu transmettre le souvenir à ses enfants, lorsqu'il en aura.

Sulte, comme un bon papa et un bon camarade qu'il est—homme de paix bien qu'il soit au ministère de la guerre—voulut expliquer au jeune Prieur le ridicule de sa conduite et tout ce qu'il y avait de contraire aux lois de la stratégie dans une attaque aussi mal combinée, mais celui-ci se récria de nouveau :

—J'ai agi, dit-il, sur les conseils d'un juge bien connu et c'est lui qui m'a conseillé ce que je viens de faire. C'était réglé d'avance.

—En effet, répétèrent les deux amis de M. Prieur, c'est un juge qui lui a conseillé d'en agir ainsi et vous seriez bien étonné de connaitre son nom.

Inutile de dire qu'ils se refusèrent de me donner ce nom que je leur demandai, mais l'un d'eux me dit :

—Si vous aviez pris la peine de regarder dans la foule, vous auriez immédiatement compris de qui nous voulons parler.

Je n'avais malheureusement pas regarder dans la foule, bien que le tribunal dût s'y trouver au grand complet, puisque le connétable, M. Bissonnette, se trouvait là. C'est la seule manière dont je puisse expliquer sa présence officiel dans nos parages généralement si paisibles.

Le jour où je connaîtrai le nom de l'honorable juge qui conseille à ses jeunes amis de se mettre en goguette pour aller brutalement et surnoisement attaquer un homme qui ne connaissait même pas son agresseur de vue, je me ferai un devoir sacré de publier son nom en toutes lettres dans la *Patrie*. M'est avis que cera là une vengeance absolument légitime.

⁂

Mais ce n'est peut-être pas le le plus curieux de toute cette histoire pourtant si joliment curieuse.

M. Prieur m'attaquait parce que M. Fréchette paraissait vouloir s'opposer à ce que l'on inhumât son père dans la crypte du monument des victimes de la révolution de 1837—monument érigé avec les fonds et par les soins de l'Institut Canadien de Montréal, de célèbre mémoire.

Or, un peu par hasard et beaucoup par devoir et par sympathie, je me suis trouvé, depuis quelques années, assez intimement lié à l'histoire et à l'existence de ce monument. L'Institut Canadien ayant disparu, le regretté M. Joseph Doutre, mon ami et mon maître, s'était spécialement occupé de faire réparer les dégâts causés au monument par notre climat si difficile et nos hivers si rigoureux.

Il y a quelque huit ans, M. Doutre était venu, un jour, me chercher au bureau de la *Patrie*, pour aller au cimetière visiter l'obélisque et y ordonner les réparations nécessaires. Nous avions pris avec nous, en passant, M. Louis Hughes, *un vieux de la vieille*, et nous avions fait un pieux pélerinage qui eut pour résultat la commande de travaux assez considérables.

C'est alors que M. Doutre me dit :

—Beaugrand ! lorsque je ne serai plus, je vous charge de voir à la conservation de cette colonne qui remémore une des plus glorieuses pages de notre histoire et qui marque l'époque de nos libertés civiles.

Cela était dit d'un ton mi-badin mi-sérieux, mais je répondis à M. Doutre :

—Vous pouvez y compter et je vous donne ma parole que je ferai tout mon possible pour continuer cette patriotique tradition.

L'an dernier, lors d'une visite au cimetière, je m'aperçus que le monument avait de nouveau besoin d'être restauré et je chargeai M. Louis Hughes d'y voir immédiatement, certain que j'étais que mes amis m'aideraient à couvrir les frais de la restauration.

En moins d'une heure, j'avais fait souscrire la somme nécessaire, et voici les noms des personnes qui voulurent bien s'associer à cet acte de patriotisme :

Les honorables MM. H. Mercier, J. E. Robidoux, Arthur Boyer ; MM. H. Beaugrand, Alfred Brunet, Alexis Brunet, échevin Hamelin, Jos. Melançon, P. G. Martineau, Lavigne & Lajoie, Louis Hughes, Geo. W. Parent, R. Préfontaine, C. A. Geoffrion, H. A. A. Brault, Louis Fréchette, Lomer Gouin, J. A. Mercier, Calixte LeBeuf, F. L. Béique, Eugène Lafontaine, L. O. David, Dr E. P. Lachapelle, P. H. Roy, A. Filiatrault, M. Vidal et E. H. Tellier.

C'était au mois d'août dernier que cela se passait.

⁂

Il y a quelques semaines, de retour du Colorado, je rencontrai M. Lepailleur, huissier à la cour d'appel et fils du vieux patriote de ce nom qui venait de mourir.

—Je voudrais, me dit M. Lepailleur, que mon vieux père reposât au milieu de ses anciens camarades de la révolution, sous le monument des victimes de 1837. On m'a dit chez MM. les Sulpiciens que vous vous étiez occupé de faire restaurer ce monument et que je devais m'adresser à vous.

—Je n'ai, répondis-je, absolument aucune autorité à exercer dans cette affaire, mais s'il ne s'agit que de mon consentement, je vous le donne bien volontiers.

—Il est aussi question, continua M. Lepailleur, d'y déposer les restes de M. F. X. Prieur, mort aussi depuis peu.

—Très bien ! répondis-je, je serais enchanté d'y voir aussi M. Prieur et tous les autres patriotes avec lui.

Au lieu donc de m'être opposé à ce que le corps de M. Prieur fût déposé dans la crypte, j'y avais formellement donné mon consentement.

⁂

Maintenant que j'y songe, je trouve cependant que M. Fréchette a raison. Le monument n'a pas évidemment été élevé pour tous ceux qui ont pris part à la revolte, morts ou vivants, mais tout spécialement pour ceux qui sont tombés dans la bataille ou qui sont morts sur l'échafaud. Encore moins, pour ceux qui ont cru devoir exprimer leurs regrets d'avoir pris part à ce que les *chouayens* du temps et d'aujourd'hui ont toujours appelé une ridicule échauffourée, et à ce que nous appelons, nous, les libéraux, une glorieuse insurrection et un grand acte de patriotisme. Et comme feu M. F. X. Prieur était bien vivant lorsque le monument a été construit, il ne saurait avoir été construit pour lui, pas plus que pour sir G. E. Cartier, MM. Jean Louis Beaudry, C. A. Leblanc, C. G. Coursol, D. B. Viger, A. N. Morin, sir Paschal Taché, L. J. Papineau et tant d'autres que nous ne saurions énumérer et qui auraient au moins autant de titres que M. Prieur à cette distinction, et dont les familles ne se sont jamais crues déshonorées parce qu'ils n'étaient pas là. De plus, comme M. Prieur a un jour publiquement manifesté le regret d'avoir pris part à l'insurrection, je ne comprends guère que sa famille ait insisté pour lui obtenir un honneur qu'il n'aurait pas réclamé lui-même.

Mon agresseur d'hier m'a demandé, au moins à dix reprises différentes, de le faire arrêter et de l'envoyer gémir sur la paille des cachots, mais je n'ai pas cru devoir ajouter à ses lauriers, si facilement conquis, l'auréole d'une condamnation en cour de police. C'aurait été une notoriété trop facilement acquise et que le premier chenapan de la fameuse bande du *cheval noir* peut se procurer en attaquant un citoyen paisible au coin d'une rue. M. Prieur est étudiant en droit, paraît-il, et, dans ses moments de calme, il comprendra tout bonnement que j'ai eu pitié de lui.

⁂

Maintenant, si le jeune homme, qui est un gaillard de forte taille et qui paraît avoir des goûts prononcés pour l'art de la guerre, veut bien m'en croire, il ferait mieux de suivre les conseils de Benjamin Sulte et de tâcher de pénétrer les secrets de la mélinite, de la poudre sans fumée et de la navigation aérienne, et de laisser aux cochers l'usage du fouet qui est une arme fort respectable, mais fort démodée, dans les grandes manœuvres des armées modernes et même dans les milices canadiennes.

Le premier marmouset venu, sans avoir passé par l'école de Kingston, peut aller *s'imbiber* de courage chez le dernier mastroquet de la rue Craig et attaquer avec succès, par derrière et à coups de fouet, même l'honorable juge qui aurait été, selon M. Prieur, l'inspirateur de la ridicule bagarre d'hier. Cela ne l'en constituerait pas plus un foudre de guerre qu'un homme d'esprit.

Et maintenant que j'ai été victime d'un mouvement de flanc fait par derrière,—pardon des expressions techniques,—il ne s'agit pour M. Prieur que de faire une enfilade par devant. Il voulait connaitre l'auteur de la correspondance dont il se plaint. Il le connait aujourd'hui. Il ne lui reste plus qu'à prendre son courage à deux mains et à manœuvrer ses escadrons en échelons, au côté du No 222, rue St-Denis, où M. Fréchette le recevra avec tous les égards dus à sa mission belliqueuse.

Je lui conseillerais, cependant, de bien éclairer ses flancs, d'organiser son service d'ambulance et surtout d'éviter une surprise dans son arrière-garde, où il pourrait bien se faire magistralement enclouer une pièce de canon.

Ce n'est pas tous les jours qu'il réussira une surprise comme celle d'hier. Une fois n'est pas coutume, que diable ! et un homme averti en vaut deux. C'est un proverbe vieux comme le monde.

H. BEAUGRAND.

(*Voir à la deuxième page*)